



DSPACE

<https://dspace.org/>

**La femme burundaise et les élections : cas de la mairie
de Bujumbura (de 1960 à 2005)**

Ninteretse, Elie; Sous la Direction de : OscarToyi

2011-08

UB, FLSH

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2352>

UNIVERSITE DU BURUNDI



**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE**

**LA FEMME BURUNDAISE ET LES ELECTIONS : *Cas de la mairie de
Bujumbura (de 1960 à 2005)***

Par

Elie NINTERETSE

Sous la Direction de :

Oscar TOYI

**Mémoire présenté et défendu publiquement
en vue de l'obtention du Grade de Licencié
en Histoire**

Option : Science Politique

Bujumbura, Août 2011

DEDICACE

A nos parents ;

A nos frères et sœurs ;

A nos neveux et nièces ;

A nos amis ;

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous souhaiterions exprimer nos sentiments de gratitude et de reconnaissance à toutes les personnes ayant contribué d'une façon ou d'une autre à sa réalisation.

Notre sincère gratitude est adressée particulièrement à Monsieur Oscar TOYI qui a accepté de diriger ce mémoire. Sa disponibilité, ses conseils, sa rigueur scientifique et sa bonne collaboration, nous ont été d'un grand secours. Qu'il trouve dans l'aboutissement de ce travail le fruit de sa participation.

Nos remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont contribué à façonner notre esprit intellectuel. Ici, nous faisons référence aux enseignants de l'Ecole Primaire, Secondaire sans oublier les professeurs du Département d'Histoire de l'Université du Burundi. Leur formation nous a permis d'être ce que nous sommes et ce que nous deviendrons.

Que les familles de NINDORERA Innocent et Jean Paul NDAYIKEZA trouvent ici l'expression de notre gratitude pour leur encouragement, soutien moral et matériel. A la famille Dominique CISHAHAYO, pour tant d'efforts et sacrifices qui vont au-delà de ses obligations, nous disons sincèrement merci.

Ce serait ingrat de notre part si nous clôturons ces remerciements sans dire merci à nos informateurs. N'eut été leur contribution, nous n'aurions pas pu réussir ce travail.

Enfin, que ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'aboutissement de ce travail trouvent ici nos vifs remerciements.

Elie NINTERETSE

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABASA	: Alliance Burundo-Africaine pour le Salut
ADDF	: Association pour la Défense des Droits de la Femme
AFABI	: Association des Femmes ABINKOMA
AFCF	: Association des Femmes Chefs de Famille
AFD	: Appui aux Filles Déscolarisées
AFEMUBU	: Association des Femmes Musulmanes du Burundi
AFEPAC	: Association Féminine d'Epargne et de Crédit
AFJ	: Association des Femmes Juristes
AFJO	: Association des Femmes Journalistes du Burundi
AGB	: Association des Guides du Burundi
AGI	: African Girls Education Initiative
ANADD	: Alliance National pour le Droit et le Développement
ANSS	: Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et Sidéens
AOVG	: Assistance aux Orphelins et Veuves victimes du Génocide
APFB	: Association pour la Promotion de la Fille Burundaise
CAFOB	: Collectif des Associations Féminines et ONGs du Burundi
CECM	: Caisse d'Epargne et de Crédit Mutuelle
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CMC	: Commission Mixte de Cessez-le-feu
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force pour la Défense de la Démocratie
CNRS	: Conseil National de Réinsertion des Sinistrés
CPF	: Centre de Paix pour les Femmes
CPF	: Centre de Perfectionnement et de Formation
CSA	: Commission de Suivi de la Mise en Application de l'Accord d'Arusha
éd.	: Edition
ENA	: Ecole Nationale d'Administration
ENS	: Ecole normale Supérieure

FAWE	: Forum des Femmes Educatrices Africaines
FDIF	: Fédération Démocratique Internationale des Femmes
FFPED	: Fondation Femmes pour la Paix, l'Equité et le Développement
FLSH	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FPSE	: Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
Ibid	: même auteur, même ouvrage et même page
Idem	: même auteur et même ouvrage
INSP	: Institut National de Santé Publique
ISGE	: Institut Supérieur de Gestion des Entreprises
ITAB	: Institut Technique Agricole du Burundi
LGDJ	: Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
MASPF	: Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme
MDC	: Mission Diplomatique et Consulaire
MRC	: Mouvement de Rassemblement par la Réhabilitation du Citoyen
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUB	: Organisation des Nations Unies au Burundi
<u>op.cit.</u>	: Opere citato (Ouvrage déjà cité)
OPF	: Organisation Panafricaine des Femmes
p.	: Page
PACONA	: Parti pour la Concorde Nationale
PADER	: Parti pour la Démocratie et la Réconciliation
PARENA	: Parti pour le Redressement National
PARIBU	: Parti pour le Renouveau Intégral du Burundi
PIEBU	: Parti pour l'Indépendance Economique du Burundi
PIT	: Parti Indépendant des Travailleurs
PL	: Parti Libéral
PMP	: Parti Monarchique Parlementaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	: Parti du Peuple

pp.	: pages extrêmes
PPDRR	: Parti pour la Paix, la Démocratie, la Réconciliation et la reconstruction du Burundi
PRP	: Parti pour la Réconciliation du Peuple
PSD	: Parti Social Démocratique
PUF	: Presses Universitaire de France
RADDES	: Ralliement pour la Démocratie et le Développement Economique et Social
RPB	: Rassemblement du Peuple Burundais
R-U	: Rwanda-Urundi
s d	: sans date
SASB	: Solidarité pour Aider les Sinistrés au Burundi
SOFEPA	: Solidarité des Femmes Parlementaires
SONOVIE	: Société pour la Non Violence
SPPDF	: Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme
T	: Tome
UB	: Université du Burundi
UCFB	: Union Culturelle des Femmes Barundi
UFB	: Union des Femmes Burundaises
ULT	: Université du Lac Tanganyika
UMLK	: Université Martin Luther King
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNUCEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNUFEM	: Fonds de Développement pour les Femmes
UOB	: Université Officielle de Bujumbura
UPRONA	: Unité et Progrès National
Vol.	: Volume

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition des élèves par sexe à l'école primaire et secondaire au cours des 15 premières années de l'indépendance.....	32
Tableau 2. Evolution des effectifs de l'enseignement primaire par sexe de 1982-1983 à 1992-1993 et 1996-1997	37
Tableau 3. Répartition par sexe des élèves de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 1992-1993	38
Tableau 4. Effectifs des étudiants par année et par sexe (publiques et privées)	40
Tableau 5. Quelques associations féminines membres du CAFOB et leurs représentantes	48
Tableau 6. Taux de participation des femmes aux instances de prise de décision et de responsabilité.....	51
Tableau 7. Taux de participation des femmes dans les ambassades	56
Tableau 8. Taux de participation des femmes à l'Assemblée Nationale.....	56
Tableau 9. Tableau synthétique de participation des femmes aux postes de prise de décision et de responsabilité (2001-2005).	57
Tableau 10. Taux de participation de la femme au pouvoir judiciaire (1998 et 2004)	58
Tableau 11. Tableau synthétique de participation des femmes dans les ONGs et organismes internationaux (2003).....	59
Tableau 12. Taux de participation des femmes au parlement	63
Tableau 13. Taux de participation des femmes aux partis politiques (membres fondateurs des partis politiques)	66
Tableau 14. Les candidats aux élections législatives de 1993 présentés par les partis ou les indépendants en Mairie de Bujumbura.....	68
Tableau 15. Les députés élus dans la circonscription de Bujumbura en 1993	68
Tableau 16. Le nombre de députés élus aux élections législatives du 4 Juillet 2005 ou cooptés par la commission électorale nationale indépendante (CENI)	80

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	vi
TABLE DES MATIERES	vii

0. INTRODUCTION GENERALE..... 1

0.1. Intérêt du sujet	3
0.2. Délimitation du sujet.....	4
0.3. Les grandes articulations du travail	5
0.4. Méthodologie	5
0.5. Difficultés rencontrées	5

CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL..... 8

I.1. Définition.....	8
I.1.1. Notion d'élection	8
I.1.2. L'électorat.....	11
a. L'éligibilité.....	14
b. L'inéligibilité	15
I.1.3. Idéologie	15
I.2. Notion de Démocratie.....	17
I.2.1. Définition.....	17
I.2.2. Notion de parti politique.....	19
I.3. Finalité des élections	23

CHAPITRE II. LA FEMME BURUNDAISE ET L' "AILLEURS"

POLITIQUE.....27

II.1. La femme dans la société	27
II.1.1. La femme dans la société traditionnelle.....	27

II.1.2. La femme dans la société moderne	29
II.2. Evolution de la scolarisation féminine au Burundi	31
II.3. L'Union des femmes burundaises	43
II.4. La création d'un collectif, le CAFOB	46
II.5. Les associations féminines : une force au service du changement politique	49
II.5.1. La place de la femme dans la résolution des conflits	51
II.5.2. L'implication de la femme burundaise aux négociations d'Arusha	54

CHAPITRE III. PARTICIPATION DE LA FEMME AUX ELECTIONS EN

MAIRIE DE BUJUMBURA60

III.1. Les élections communales et législatives de 1960-1961	60
III.1.1 Les élections communales de 1960	60
III.1.2. Les élections législatives de 1961	61
III.2. Les élections législatives de 1965 et de 1982	62
III.2.1. Les élections législatives de 1965	62
III.2.2. Les élections législatives de 1982	63
III.3. Les élections de 1993	64
III.4. Les élections de 2005	69
III.4.1. Le rôle des associations féminines dans la mobilisation de la femme	69
III.4.2. La campagne électorale pour les élections communales	71
III.4.3. Partis compétitifs en Mairie de Bujumbura	74
III.4.4. Déroulement des opérations de vote pour les élections communales en Mairie de Bujumbura	75
III.4.5. Analyse des résultats	76
III.5. Les élections législatives du 4 Juillet 2005	77
III.5.1. La campagne électorale pour les élections législatives	77
III.5.2. Déroulement des élections législatives du 4 Juillet 2005	78
III.5.3. Analyse des résultats des élections législatives	79
III.6. Les élections sénatoriales	80
III.7. Les élections collinaires	81
III.7.1. La campagne pour les élections collinaires	81

III.7.2. Le déroulement des opérations de vote des élections collinaires en Mairie de Bujumbura	82
CONCLUSION GENERALE.....	85
BIBLIOGRAPHIE.....	88

0. INTRODUCTION GENERALE

La société burundaise a été depuis longtemps caractérisée par des inégalités entre l'homme et la femme. Traditionnellement, les garçons et les filles étaient éduqués différemment à partir de l'âge de la raison. Le modèle était les parents, les aînés et les personnes adultes en général. Les enfants pratiquaient le métier de leurs parents, avec une division nette des tâches entre les garçons et les filles. Le père préparait son fils à assurer quelques fonctions publiques. A son tour, la mère initiait sa fille aux travaux ménagers et champêtres. C'est à partir de cette division des tâches que l'homme sent en lui le complexe de supériorité et le complexe d'infériorité chez la femme. Ce qui montre que la femme était écartée des lieux où se prenaient des décisions. La place d'honneur pour elle était au foyer d'où le nom « Umunyaruhimbi », c'est-à-dire une ménagère. Les affaires politiques étaient surtout confiées aux hommes.

L'inégalité des droits entre hommes et femmes a été la règle depuis des siècles dans presque toutes les sociétés. Les hommes et les femmes s'y sont accommodés sans toutefois vouloir chercher à briser cette situation. C'est parce qu'ils tenaient et tiennent encore, d'une manière générale, à la culture et à l'organisation sociale.

Selon l'UNESCO,

« le sentiment d'infériorité qu'elles éprouvent n'est donc pas inhérent à leur état de femme, il est le résultat d'influences sociales, économiques et environnementales, la conséquence d'une discrimination déclarée ou subtile d'une ségrégation et d'une subordination »¹.

En effet, des efforts ont été consentis pour libérer la femme sur les plans politique, social et économique. A cet effet, l'organisation des Nations Unies (ONU) a joué un rôle important dans ce grand travail pour intégrer la femme à la gestion de la

¹ UNESCO, *Les indicateurs du rôle nouveau des femmes dans le développement*, Paris, PUF, 1984, p. 148

communauté. La femme doit s'occuper des affaires du pays car « *les droits de l'homme sont les droits des hommes et des femmes* »².

Ainsi, l'année 1975 a été consacrée année internationale de la femme. La période 1976-1979 fut déclarée au cours de la même année « *décennie internationale de la femme.* » En 1979 fut adoptée la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme.

Les conférences internationales dont celles de Mexico, de Copenhague (1980), de Nairobi (1985) et de Beijing (1995), se sont dès lors succédées avec le même thème « *égalité, développement et paix* »³. Elles ont lancé un appel pressant à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes et à une amélioration des opportunités offertes à ces dernières.

Les gouvernements qui se sont succédés ont élaboré des projets pour éradiquer les discriminations faites aux femmes. Ainsi, dans son discours du 20 Novembre 1976 sur les objectifs fondamentaux du mouvement du 1^{er} Novembre, le Président de la République du Burundi Jean-Baptiste BAGAZA déclarait

*« Le manque d'intérêt et la vie politique qui caractérisaient la femme murundikazi, doit disparaître de nos réalités nationales. Nous tenons au perfectionnement de l'éducation de la femme burundaise pour créer chez elle une juste conscience de ce qui doit signifier l'émancipation de la murundikazi. Dans le cadre de notre lutte contre l'oppression et la discrimination, nous devons extirper des mentalités des Burundi certaines conceptions rétrogrades relatives à la femme. Nous travaillerons, à son émancipation, à sa formation politique et nous la ferons participer à la vie politique du pays »*⁴.

² BARIYINTURA, A. et NDIKUMANA, A., *Plan d'action nationale pour la mise en application du programme d'action de Beijing*, Bujumbura, 1998, p. 67

³ MASPF : *Rapport du Burundi sur la mise en application des stratégies prospectives de Nairobi*, Bujumbura, 1994, p. 5.

⁴ UPRONA, *Pourquoi le changement ?* Bujumbura, Imprimerie du Parti UPRONA, 1976, p. 17.

Ainsi, 1982 est l'année où pour la première fois, un organe technique qui travaille pour l'égalité des droits entre l'homme et la femme, fut créé : le Ministère de la condition féminine. Tout cela c'était dans le but de leur offrir de meilleures conditions d'éducation, d'emploi et de promouvoir l'égalité des chances dans la participation au processus politique et aux affaires de leur communauté.

En dépit de différents intervenants à ce processus, les progrès se sont révélés lents et inégaux dans biens de secteurs. Dans tous les pays en général et au Burundi en particulier, la participation féminine à la vie politique continue à accuser des retards considérables par rapport à d'autres secteurs.

Un pas à la recherche des mêmes droits aux hommes et aux femmes reste à franchir car le « combat » n'est pas encore terminé, pour dire que des recherches approfondies sont à faire à ce sujet.

Dès lors, deux questions peuvent être posées :

1. Qu'est-ce qui empêche à la femme burundaise de remporter les élections en concurrence avec les hommes ?
2. Y a-t-il une évolution au niveau de la participation de la femme aux élections ?

C'est pour répondre à ces questions que nous nous proposons de travailler sur un sujet intitulé : « *La femme burundaise et les élections : Cas de la Mairie de Bujumbura (de 1960 à 2005)* ».

0.1. Intérêt du sujet

Aujourd'hui, nous constatons que l'égalité des genres, l'émancipation de la femme et sa promotion sont devenues une question qui préoccupe les gouvernements, les associations féminines, les médias et les partis politiques. Ces groupes ont pour but d'améliorer la condition de la femme en matière politique. Etant donné que les femmes forment la majorité de la population burundaise, leur place en matière politique devait

être indispensable pour la construction du pays. Le présent travail cherche à analyser le taux de participation de la femme aux élections en Mairie de Bujumbura.

0.2. Délimitation du sujet

La délimitation temporelle de notre travail comprend deux bornes :

- La borne inférieure qui est l'année 1960, année au cours de laquelle le Burundi a connu les élections communales pour la 1^{ère} fois.
- La borne supérieure qui est l'année 2005, année au cours de laquelle les élections ont eu lieu, après une longue période de conflit inter-burundais.

Spatialement, notre travail couvre la Mairie de Bujumbura. La ville de Bujumbura, Capitale du Burundi fut créée en 1897 par l'autorité coloniale. Elle est située à l'Ouest du Burundi dans la plaine de l'Imbo sur la terrasse surplombant le Lac Tanganyika.

La municipalité de Bujumbura a une superficie de 11.000 ha avec une population estimée à 500.000 en 2005. La densité démographique était estimée à plus ou moins 4545 habitants par km², avec un taux d'accroissement d'environ 5,8% par an⁵.

Sur le plan démographique, la population de la Mairie de Bujumbura est à majorité jeune et surtout masculine du fait des mouvements migratoires caractérisés par l'exode rural. Dans cette population, les moins de 20ans étaient estimés à 54% de la population totale.

Sur le plan politico-administratif, la Mairie de Bujumbura est subdivisée en 13 Communes dont : Kamenge, Kinama, Cibitoke, Buterere, Ngagara, Gihosha, Buyenzi, Bwiza, Kinindo, Kanyosha , Musaga, Nyakabiga et Rohero.

⁵ <http://www.wikipedia.org/wiki/bujumbura>

Dans le milieu urbain, les femmes ont un mode de vie qui diffère de celui des femmes rurales. Elles sont proches de plusieurs associations défenseuses des droits de la femme, par conséquent, elles sont mieux informées sur la vie du pays.

0.3. Les grandes articulations du travail

Notre travail se subdivise en trois chapitres :

- Le premier chapitre comprend le cadre conceptuel qui définit certains concepts qui nous aident à comprendre le sujet ;
- Le deuxième chapitre concerne la femme burundaise et l'ailleurs politique ;
- Le troisième chapitre quant à lui analyse le taux de participation de la femme aux élections en Mairie de Bujumbura depuis 1960 jusqu'en 2005.

0.4. Méthodologie

Dans un premier temps, il a été question d'utiliser des documents écrits notamment les ouvrages généraux, les mémoires, les rapports, les journaux, les revus etc. Tous ces documents étaient trouvés et dépouillés dans les centres de documentation comme la Bibliothèque centrale de l'Université du Burundi, la Bibliothèque du Collectif des Associations Féminines et ONGs du Burundi, le secrétariat National de l'UFB et d'autres centres de documentation.

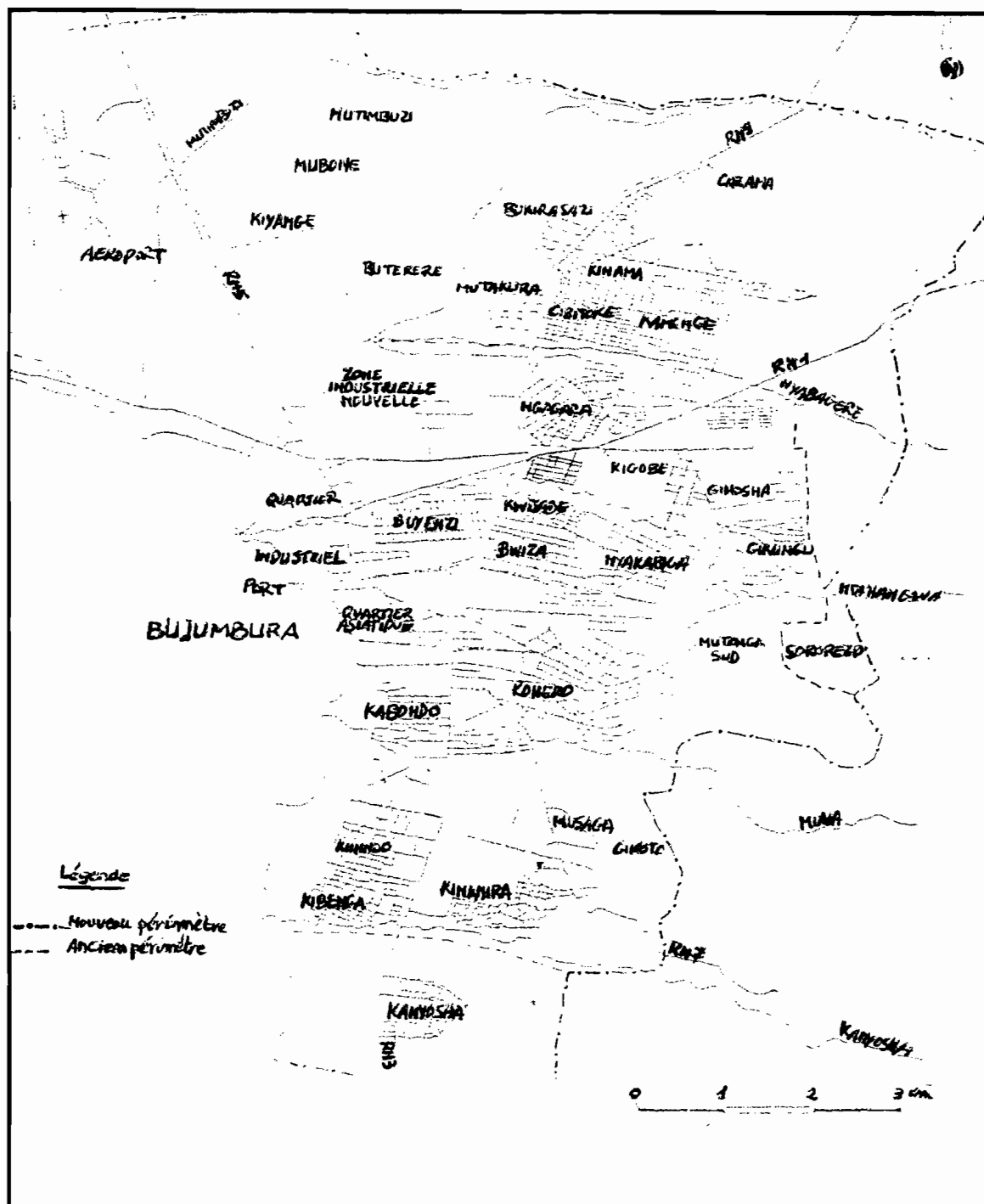
Dans un deuxième temps, une enquête a été effectuée auprès des personnes en âge de voter. Ces personnes sont choisies dans les différentes communes de la Mairie de Bujumbura.

0.5. Difficultés rencontrées

Concernant les sources écrites, le problème majeur que nous avons rencontré est le manque de certains documents suite à la mauvaise conservation de ces derniers ou à leur destruction après usage.

Quant aux sources orales, certaines personnes n'ont pas répondu à nos questions au moment où d'autres réclamaient d'abord un verre pour nous dire quoi que ce soit. D'autres encore ont préféré garder l'anonymat.

PERIMETRE URBAIN DE BUJUMBURA



Source : Archive des services d'urbanisme

CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL

La légitimation du pouvoir en Occident a connu une évolution qui a abouti à un système qui implique la participation du peuple à la mise en place des Institutions. Cette participation est connue sous le terme « élection ». La compréhension de ce terme exige l'intervention de différents auteurs qui ont défini, chacun de sa manière, le mot « élection ». Ces définitions nous font penser à d'autres éléments qui jouent un rôle important dans le processus électoral. On peut citer entre autre l'idéologie, l'électorat et la démocratie.

I.1. Définition

Dans cette approche définitionnelle, l'attention est mise sur trois éléments essentiels à savoir l'élection elle-même, la démocratie et enfin le pourquoi des élections.

I.1.1. Notion d'élection

Le terme « élection » vient du mot latin « electio » qui tire lui-même son origine du verbe « elegere » et signifiant « *choisir* »⁶.

Ici, nous comprenons que l'élection est une sélection qui s'opère au sein d'un groupe de gens. Cette idée est soutenue par SARTORI lorsqu'il écrit que « *l'élection, c'est sélection* »⁷ et pour sélectionner entre plusieurs candidats, plusieurs programmes, on doit avoir un certain degré de compréhension pour discerner les enjeux de la compétition électorale. Cette compétition électorale consiste pour chaque parti politique à essayer de conquérir le pouvoir politique, pour l'exercer, ensuite dans l'intérêt des classes et des catégories sociales qu'il représente.

⁶ WARTBURER, V. et BLOCH, G. Cité par KABUNDA, D. in *Evolution politique de l'Afrique Noire à travers le phénomène électoral*, Bujumbura, UB, Mémoire, 1993, p. 9.

⁷ SARTORI, G. Cité par AVRIL, P. in *Essai sur les partis*, Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, 1986, p10

Selon DUVERGER,

« l'élection est une institution ayant pour objet la désignation des gouvernants par des moyens démocratiques par opposition à l'hérédité, à la cooptation ou à la conquête violente (coup d'Etat) qui sont des moyens antidémocratiques »⁸.

De cette définition se dégage l'idée que le système électoral se donne la mission de combattre les anciens modes d'acquisition du pouvoir par la violence. Ces anciens systèmes sont dits anti-démocratiques dans la mesure où la démocratie, telle que nous allons le voir dans les pages suivantes, est contre l'usage de la force pour acquérir le pouvoir politique.

Par pouvoir politique, nous entendons :

« la capacité de prendre des décisions ou d'influer sur la prise de décision par les instances gouvernementales »⁹.

En choisissant lui-même ses dirigeants, par la voie électorale, le peuple veut mettre fin à l'esclavage, à la monarchie héréditaire où la vie et la mort des sujets se trouvaient dans les mains du roi.

Quant à Jacques LAGROYE,

« l'élection est le résultat d'un ensemble de choix rationnellement motivé dont tous les citoyens sont présumés capables : choix entre des programmes et des candidats, dont ils évalueraient les mérites respectifs au regard de leur conception du souhaitable, choix entre des politiques dont ils apprécieraient les objectifs, la crédibilité et l'opportunité »¹⁰.

⁸ DUVERGER, M. Cité par NDICUNGUYE, D. in *Etude comparative des élections de 1965 et celles de 1982*, Bujumbura, UB, Mémoire, 1994, p. 17.

⁹ NELSON, W. POLSBY et ARON, B. WILDAVSKY, *L'électeur et le président*, Charles Scribner's sons, New York, 1968, p. 24.

¹⁰ LAGROYE, J., *Sociologie politique*, Paris, DALLOZ, 1993, p. 328.

Ce qui signifie que le peuple choisit un candidat ou un programme qui répond à ses différentes questions ou à ses attentes.

L'élection est différente de la nomination car cette dernière émane d'une seule autorité, le plus souvent une seule personne ou rarement un groupe de personnes. Ainsi, l'élection garantit non seulement la liberté politique mais aussi constitue un moyen de création et de justification de la légitimité du pouvoir.

Dans cette perspective, on comprend que si on commande par élection, on gouverne au nom du peuple souverain. De plus, l'élection est un choix qui se fait par vote. Et le vote est un acte par lequel les personnes expriment leur opinion sur un candidat ou sur une question qui leur est soumise. Ce vote peut s'effectuer de deux manières : il peut se faire soit par le plébiscite, soit par le référendum.

Le vote par plébiscite est :

« un mode de consultation directe du peuple auquel on demande d'approuver ou de refuser en répondant par oui ou non la prise du pouvoir par un homme ou un parti »¹¹.

Le référendum est :

« un vote direct par lequel les citoyens sont appelés à se prononcer sur une proposition de mesure législative ou constitutionnelle émanant du pouvoir législatif ou exécutif »¹².

La différence entre les deux modes de vote est que pour le plébiscite, les électeurs se prononcent pour ou contre un homme tandis que le référendum est une ratification d'un texte législatif ou exécutif par les citoyens.

¹¹ NDICUNGUYE, D., *op. cit.*, p. 18.

¹² *Ibid*

Le plébiscite était souvent utilisé dans les pays africains de parti unique où souvent, les militaires au pouvoir (issus des coups d'Etat) organisaient les plébiscites pour légitimer leurs pouvoirs. Cette pratique contribue à la personnalisation du pouvoir.

L'institution électorale a connu, dans le temps et dans l'espace, des limitations ou diverses barrières juridiques, politiques, culturelles et intellectuelles. Ainsi, certains Etats réservaient le droit de vote aux hommes uniquement riches, d'autres refusaient ce droit aux femmes ou à ceux-ci ou ceux-là pour leur race, la couleur de la peau ou leur niveau d'instruction. Mais tous ces obstacles ont été progressivement écartés et les élections au suffrage universel restent le moyen le plus avancé et préféré par plusieurs Etats pour désigner les dirigeants.

L'idée fondamentale qui sous-tend le principe électoral est le choix ou la désignation d'une ou de plusieurs personnes par un vote. C'est le mode de désignation par les citoyens de leurs représentants ou de leurs délégués soit à l'échelon local, soit à l'échelon national. C'est aussi la garantie de la liberté politique et l'égalité des citoyens ainsi que la nécessité de la légitimité des dirigeants.

1.1.2. L'électorat

L'électorat désigne à la fois le droit d'exercer le vote et aussi l'ensemble des élections. D'une manière générale, sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques.

Selon la théorie électorale, ce droit de vote signifie aussi le « suffrage ». Il en découle que le suffrage universel, selon la même théorie est le droit de vote reconnu à tout le monde.

Mais, pour BURDEAU,

« dire que le suffrage est universel, n'implique pas que tout le monde peut être électeur. Cela signifie que nul n'est exclu pour des raisons de fortune, de conditions sociales, de race ou d'hérédité »¹³.

Cependant, cette théorie électorale n'est pas souvent conforme à la réalité ; les conditions pour être électeur varient d'un régime à l'autre. Et parmi ces conditions, il y en a qui sont dites de capacité et d'autres dites d'incapacité.

Ainsi, comme conditions de capacité nous pouvons citer la fortune, l'âge, le sexe, la nationalité, l'instruction, la profession. Celles d'incapacité, ce sont surtout l'aliénation mentale, l'hospitalisation pour cause de maladie, la détention pour avoir commis des délits, etc. Dans cette perspective, certains électeurs peuvent se voir refusés le droit de vote et ceci nous mène à distinguer le suffrage universel du suffrage restreint.

Si le suffrage universel reconnaît le droit de vote à tous les citoyens, en âge de voter, sans considérer les critères de richesses, d'instruction ou de sexe ; le suffrage restreint, par contre tient compte des critères qui précèdent afin de réduire le nombre d'électeurs et favoriser certaines catégories de la population.

Il y a lieu de distinguer aussi le suffrage direct du suffrage indirect. Au suffrage direct, les électeurs désignent eux-mêmes leurs représentants sans intermédiaire. Par contre, le suffrage indirect ne permet pas aux électeurs du second degré qui, à leur tour choisissent les élus. Autrement dit, les électeurs du premier degré donnent un mandat à certains d'entre eux de choisir leurs représentants et, cela, à un ou plusieurs degrés. De même, nous pouvons distinguer le vote secret du vote public, ainsi que le vote facultatif du vote obligatoire.

¹³ BURDEAU, G., *Droit Constitutionnel et institution politique*, Paris, LCDJ, 1980, p. 467.

En effet, pour préserver la liberté de l'électeur, il importe que le vote soit secret. La nécessité évidente du vote secret pour la contribution d'une démocratie sincère et réelle, n'a été comprise que très récemment (car la notion de démocratie est elle-même une nouveauté récente).

Quant à Montesquieu,

«les votes devraient être publics, c'était pour lui, une loi fondamentale de la démocratie des électeurs éclairés pouvant ainsi donner leurs lumières aux moins instruits»¹⁴.

Mais ce genre de vote présente des inconvénients comme l'écrit NDICUNGUYE :

«Le vote public conduit à des résultats très inquiétants car le salarié risque d'être obligé de voter comme son patron, le locataire comme son propriétaire pour ne pas risquer l'expulsion. De plus, le vote public permet d'autres moyens de pression : la corruption ou l'intimidation. Il détruit donc la liberté de l'électeur et nie la démocratie au profit de quelques oligarchies qui la remplacent par une domination insupportable»¹⁵.

Quant aux votes facultatifs et obligatoires, il y a une controverse entre les partisans de chaque type de vote. Pour les tenants du vote obligatoire, ils se fondent sur le principe de la souveraineté nationale selon lequel, les électeurs ont une fonction, un devoir à remplir. Ainsi, le vote n'était pas un droit, il doit être obligatoire et les électeurs sont tenus d'agir au nom de la communauté nationale toute entière en exerçant ce rôle collectif essentiel.

Pour les défenseurs du vote facultatif, ils se fondent quant à eux sur le principe de la souveraineté populaire. Ce vote doit être facultatif. C'est un droit appartenant à

¹⁴ MONTESQUIEU, Cité par NDICUNGUYE, D., *op. cit.*, p. 21.

¹⁵ NDICUNGUYE, D. *op. cit.*, p. 21.

chaque électeur. Or, personne n'est obligé d'utiliser tous ses droits. Mais, cette controverse reste théorique car le suffrage est à la fois un droit et un devoir social. Aujourd'hui, on favorise le suffrage universel suivant les critères définis par la loi. Ces critères font intervenir deux éléments importants dans le système électoral. Il s'agit de l'éligibilité et de l'inéligibilité.

a. L'éligibilité

Au même titre que l'électorat, l'éligibilité est un droit pour une personne d'être élue. En principe, tout électeur est éligible. Toutefois, l'éligibilité peut demander des critères supplémentaires comme celui de l'âge ou celui de n'avoir été condamné pour un délit quel qu'il soit. Pour ce régime d'éligibilité, deux exigences s'affrontent : celle de la liberté et de la clarté.

Pour la première, elle consiste en la multiplicité des candidatures mais ne contribue pas forcément à aider les électeurs à opérer un choix clair. La clarté quant à elle réside dans la présentation des candidats et leurs programmes aux électeurs. Même si l'éligibilité désigne la capacité juridique à se porter candidat ou candidate à une élection politique, le droit positif révèle pourtant le contraire.

A ce propos, Sieyès déclare que :

« tous les habitants d'un pays doivent y jouir des droits de citoyen passif : tous ont droit à la protection de leur personne, de leur propriété, de leur liberté, mais tous n'ont pas droit à prendre une part active dans la formation des pouvoirs publics [...] Ceux-là seuls contribuent à l'établissement public sont comme les vraies actionnaires de la grande entreprise sociale. Eux seuls sont les véritables citoyens actifs »¹⁶.

Ainsi, la limitation des candidats à une élection politique conduit à l'inéligibilité.

¹⁶ SIEYES, Cité par PERRINEAU, P. et RAYNIE, D., in *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 404.

b. L'inéligibilité

L'inéligibilité est le résultat de la perte de la capacité d'exercer ses droits civils et politiques. C'est l'état d'une personne qui ne peut pas être candidat ou candidate aux élections. Il s'agit d'une privation de l'exercice du droit de vote. Les raisons de cette privation sont multiples : Nous pouvons citer la minorité (âge), l'hospitalisation pour cause d'aliénation mentale, le fait d'être investi de certaines fonctions publiques incompatibles avec la fonction à laquelle aspire le candidat. Il y a aussi le problème dû à l'intégration c'est-à-dire un expatrié ou un naturalisé n'ayant pas encore atteint une certaine durée selon la loi en vigueur.

I.1.3. Idéologie

Selon BAECHLER,

« L'idéologie désigne l'école de pensée qui de Cadillac à Destutt de Tracy et Cabanis s'est attaché à la formation des idées dans la conscience à partir du sens mu par la réalité extérieure »¹⁷.

Nous considérons généralement que l'idéologie est une pensée, un ensemble d'idées véhiculées par autrui. Ainsi,

« L'idéologie peut également désigner un ensemble de pensées philosophiques, sociales, politiques, morales, religieuses, propres à un groupe, à une classe sociale ou à une époque. C'est un ensemble pouvant influencer les comportements individuels ou collectifs »¹⁸.

Quant à MARX, W.,

« l'idéologie peut être entendue comme la conscience et la représentation que la classe se fait de la société suivant sa position et

¹⁷ BAECHLER, J., *Qu'est-ce que l'idéologie*, Paris, Gallimard, 1978, p 18

¹⁸ [http : // www.Google.fr](http://www.Google.fr)

ses intérêts et qu'observent tous ceux auxquels font défaut les moyens de production matérielle»¹⁹.

Nous pouvons donc entendre par idéologie un système d'idées et de jugements explicites généralement organisés qui tend à décrire, à expliquer, interpréter et justifier une situation d'un groupe ou d'une collectivité ethnique, religieuse, etc., s'impose largement des valeurs et propose une orientation précise. Elle se rapproche donc de la façon dont une collectivité ou groupe donné explique sa situation présente.

L'idéologie constitue donc un élément de propagande très important.

La propagande signifie :

« une action exercée sur l'opinion pour l'amener à avoir certaines idées politiques et sociales, soutenir une politique, un gouvernement, un représentant »²⁰.

Ici, nous comprenons que la propagande se donne la mission d'infiltrer dans la masse une idéologie pour ou contre un parti, un candidat ou un programme donné.

La propagande est organisée et tend à pénétrer l'opinion toute entière, à la former, à provoquer des modifications dans tous les milieux. Elle cherche à agir sur l'opinion et les comportements en créant des mythes, des symboles, des représentations du monde chez les électeurs.

Dans le processus électoral, le moment propice pour engager la propagande est la campagne électorale. Celle-ci désigne :

« à la fois la période précédant l'élection, pendant laquelle les candidats sont autorisés à faire valoir leurs idées et l'ensemble des actions qu'ils entreprennent dans ce processus »²¹.

¹⁹ KARL, M., cité par RODES, G., in *Introduction à la sociologie générale*, Call Point, Ed. Seuil, 1970, VI, p. 126.

²⁰ Robert, P., *Le petit Robert*, Paris, Permantier, 1983, p. 1407.

²¹ PERRINEAU, P., *op. cit.*, p. 126.

Pour un acteur politique donné, la propagande vise à couper le lien entre ses adversaires politiques et la masse. Quelle que soit sa forme, la propagande vise la destruction de l'idéologie de son rival en même temps qu'elle aide à capter les électeurs. Elle consiste donc à créer un courant d'idées ou de diriger l'opinion dans un sens déterminé soit pour susciter une opinion publique à des fins partisans, soit pour provoquer des adhésions individuelles. Elle consiste aussi à neutraliser les opinions concurrentes. Dans un pays où il y a compétition des idées sans usage de la force, nous pouvons dire que ce pays vit dans un système démocratique. Mais, qu'est-ce que la démocratie ?

1.2. Notion de Démocratie

1.2.1. Définition

La « démocratie » du grec « demos », peut se définir comme :

« le système politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens »²².

Selon cet auteur, il s'agit d'un pouvoir des citoyens par les citoyens, excluant tout pouvoir d'autorité ne procédant pas du peuple. La démocratie intègre par essence, par la jouissance, par chaque individu, de ses droits politiques (exprimés par l'élection), et des libertés fondamentales qui sont : liberté d'opinion, liberté de pensée, liberté d'expression, liberté d'association, et liberté de réunion.

Pour BURDEAU,

« La démocratie est aujourd'hui une philosophie, une manière de vivre, une religion et, presque accessoirement, une forme de gouvernement »²³.

²² SOPPELSA, J., *La démocratie américaine au 20^{ème} s.*, Paris, Ellipses, 1999, p. 5.

²³ BURDEAU, G., cité par DEBBASCH, C. et PONTIER, J. M., in *Introduction à la politique*, 3^{ème} Ed., Paris, Dalloz, 1991, p. 98.

Selon lui, ce qui est le plus important dans la démocratie, ce n'est pas la forme de gouvernement, mais tout le reste, tout ce qui ne se traduit pas dans les constitutions ou dans les lois. Ce n'est pas à dire que les procédés qui constituent la démocratie soient inutiles, loin delà. Mais ils ne constituent pas l'essentiel de la démocratie.

PADOVER, lui aussi, conçoit la démocratie de la même manière que Burdeau. Il constate que la démocratie ne se limite pas à la seule forme de gouvernement. En plus des procédures électorales, il lui donne les caractéristiques politiques et institutionnelles suivantes :

« l'égalité devant la loi, l'égalité électorale, l'élection périodique des représentants, la législation selon la règle de la majorité, la liberté d'action politique, la formulation d'une politique »²⁴.

Le constat que nous pouvons mener ici est que la notion de démocratie fait intervenir la notion de parti politique que nous allons voir dans les lignes qui suivent.

ALEXIS de Tocqueville situe la démocratie au niveau de l'égalité des conditions. Il l'écrit en ces termes :

« La volonté démocratique se traduit non seulement par son origine (l'expression du peuple), mais aussi par son contenu qui fait qu'elle soit conforme aux règles juridiques et aux normes morales qui caractérisent à un moment donné une civilisation et une communauté nationale »²⁵.

Cela signifie que la démocratie varie d'une société à une autre, et qu'elle doit tenir compte des variantes sociétales.

Etant donné que la société évolue, la notion du temps prend également une place de choix dans la conception de l'auteur en matière de démocratie. L'association de ces deux concepts, société-temps nous permet de rejoindre Georges Burdeau quand il affirme que :

²⁴ PADOVER, S.K., *Pourquoi la démocratie ?* Paris, Nouveaux horizons, 1967, p. 25.

²⁵ De Tocqueville, A., *De la démocratie en Amérique*, T2, Paris, Garnier Flammarion, 1981 p. 120.

«Le terme démocratie est devenu provoquant car il feint d'ignorer qu'aujourd'hui le monde ne connaît que des démocraties»²⁶.

SCHUMPETER définit la méthode démocratique comme :

« le système institutionnel aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de décider, à l'issue d'une lutte portant sur les votes du peuple »²⁷.

De toutes les définitions du concept « démocratie » celle du Président Abraham Lincoln a gagné le langage courant des politiciens. Pour lui, il faut entendre par démocratie un système politique dont le principe est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Mais, nous pouvons nous demander si l'application intégrale de la démocratie telle que conçue par Abraham Lincoln, est possible. Le constat est que, quelque soit la taille de l'Etat, il n'y a aucune possibilité de faire intervenir tout le peuple dans l'exercice du pouvoir. Nous sommes donc amené à employer le procédé indirect faisant intervenir la représentation par le biais du système électoral comme nous l'avons déjà marqué ci-haut.

Etant donné que la démocratie exige le choix libre des électeurs entre au moins deux candidats ou deux partis en état de concurrence réelle et pouvant développer leurs activités politiques sans aucune répression d'aucune sorte, la notion de parti politique occupe une place importante dans le système démocratique.

1.2.2. Notion de parti politique

Comme l'écrit DUVERGER, « les partis politiques possèdent une origine électorale et parlementaire. Ils naissent et se développent avec la démocratie, c'est-à-

²⁶ BURDEAU, G., *Traité de science politique*, 2^{ème} éd., T.5, Paris, LGDJ, 1970. p. 569.

²⁷ SCHUMPETER, J., cité par SOPHIA MAPPA, in *Développer par la démocratie ?* Paris, KARTHALA, 1995. p. 83.

dire avec l'extérieur des prérogatives parlementaires et du suffrage populaire. Plus s'accroît le rôle des assemblées, plus les élus de même tendance sont tentés de se réunir pour agir de concert : d'où la formation de groupes parlementaires. Plus le droit de vote s'accroît, plus il devient opportun de canaliser des suffrages. D'où l'apparition des comités électoraux pour patronner des candidats et soutenir leur campagne.

Ainsi, le « parti » apparaît en Angleterre avec la réforme électorale de 1832 et l'organisation locale des sociétés pour l'inscription des électeurs (registration societies) sur les listes électorales.

Aux Etats-Unis, c'est à l'époque de Jackson, vers 1830, que l'organisation des partis se développe jusqu'à la création de puissantes bases locales appuyées sur de larges couches populaires.

En France et dans d'autres pays du continent européen, la transformation des cliques parlementaires et de clubs politiques en organisation de masses est liée à la révolution de 1848.

Au Japon, premier pays d'Asie à « importer » les institutions occidentales, *« les partis n'apparaissent pas avant la nouvelle ère Meiji de 1867, voire avant la première guerre mondiale »*²⁸.

En Afrique,

*« la plupart des partis politiques sont nés durant la période coloniale et étaient animés d'une ferme volonté d'acquérir l'indépendance contre le gré du colonisateur »*²⁹.

En effet, peu d'année après l'obtention de l'indépendance, tous les Etats africains sauf quelques rares exceptions comme l'Ethiopie, avaient des systèmes de

²⁸ SCHWARTZENBERG, R.G., *Politique comparée, Les grands systèmes contemporains*, Cours de droit, FASCICULE, I., Paris, PUF, 1980 pp. 46-47.

²⁹ NDIC'UNGUYE, D., *op. cit.*, p. 75.

parti. Notre pays n'a pas échappé à cette situation qui devenait la règle générale en Afrique. A la veille des élections communales de 1960, beaucoup de partis politiques ont vu le jour et était à la tête le parti UPRONA.

Quant à la définition du terme « parti », nous approchons les différents auteurs qui ont donné leur contribution permettant sa compréhension. Ainsi, MULONDA fait intervenir deux aspects :

« le point de vue organisationnel et le point de vue conflictuel. Du point de vue organisationnel, un parti est un groupe d'individus qui partagent les mêmes idées sur l'organisation et la gestion de la société, qui cherchent à les faire triompher en accédant au pouvoir et en l'exerçant. Du point de vue conflictuel, c'est un groupe d'hommes ayant une idéologie qui s'oppose à celle des autres. C'est un ensemble d'éléments en concurrence ou en opposition avec un autre à l'intérieur d'un tout unifié, c'est-à-dire au sein d'un corps politique »³⁰.

J. La PALOMBARA et Myron WEINER qui ont beaucoup écrit sur le parti politique définissent ce dernier comme suit :

«un parti est une organisation durable agencée au niveau national ou local visant à conquérir et à exercer le pouvoir et recherchant à cette fin le soutien populaire»³¹.

Ces deux auteurs distinguent au moins quatre critères qui différencient un parti politique de toute autre organisation : une organisation durable dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle des membres fondateurs, une organisation complète entretenant des relations entre le niveau national et le niveau local, la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux, d'exercer le pouvoir seul ou avec les autres et enfin le souci d'obtenir le soutien populaire pour le canal des élections.

³⁰ MULONDA, K., Cité par KABUNDA, D., *op. cit.*, p. 12.

³¹ LA PALOMBARA, J. et WEINER, M., cité par SCHWARTZENBERG, R.G., *op. cit.*, pp. 46-47.

SARTORI, avec un souci dynamique et fonctionnel, définit un parti comme :

« un groupe identifié par une étiquette (label) officiel qu'il présente aux électeurs, et est capable de faire désigner à travers les élections des candidats aux fonctions publiques³² ».

L'idée principale que nous pouvons retenir de cette définition est qu'un parti doit se différencier des autres par un signe distinctif. Cela permet aux électeurs de ne pas confondre les partis lors des élections.

Pour WEBER, M.,

« on doit entendre par partis des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances-idéales ou matérielles de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels, ou de réaliser les deux ensemble »³³.

Jean-Louis QUERMONNE renforce cette définition en disant que :

« les partis sont des forces politiques organisées qui groupent des citoyens de même tendance politique, en vue de mobiliser l'opinion sur un certain nombre d'objectifs et de participer au pouvoir d'infléchir son exercice pour les réaliser »³⁴.

Le point commun à ces définitions est la finalité d'un parti politique. Cette finalité consiste à conquérir et à exercer le pouvoir. Ainsi, le rôle des partis politiques est à signaler.

³² SARTORI G. cité par AVRIL P, op cit, p 14

³³ WEBER M. cité par Jean-Michel De WAELE. in *L'émergence des partis politiques en Europe Centrale*, Université de Bruxelles, 1999, p 9

³⁴ QUERMONNE (J. L.), *Les régimes politiques occidentaux*, Paris. Editions Seuil, 2006, p24

Selon Jean-Michel De WAELE,

« les partis politiques ont un quadruple rôle :

- 1. Ils doivent avant tout structurer le processus électoral en désignant des candidats, en recrutant des personnes qui participent activement aux campagnes et en offrant ainsi aux citoyens une alternative entre plusieurs leaders ;*
- 2. Ils sont censés offrir aux élections un corpus d'idées et de symboles qui renforcent leur attachement aux valeurs démocratiques : ce rôle « d'intégration » permet aux citoyens de se sentir impliquer dans la prise de décisions ;*
- 3. Une fois déclarés gagnants par l'intermédiaire des élections, les partis deviennent les gestionnaires des gouvernements ;*
- 4. Les partis agrègent les intérêts et les passions des citoyens en canalisant leurs attentes par la création de programmes qui y répondent »³⁵.*

Ce rôle place les partis au coeur des mécanismes de représentation. Ils deviennent ainsi des outils indispensables de la consolidation, voire de la perpétuation même d'un système démocratique.

1.3. Finalité des élections

Dans leur conception originale, les élections sont censées rétablir la dignité humaine à travers l'établissement de la liberté et l'égalité politique, économique, sociale et culturelle des citoyens.

Pourtant, les auteurs ont une vision tout à fait opposée sur cette question. Certains auteurs comme Claude EMERI affirme que :

³⁵ Jean-Michel De WAELE, *Partis politiques et démocratie en Europe Centrale et orientale*, Université de Bruxelles, 2002, p. 10.

« l'élection n'est que le piège(...) par lequel tous les cinq ans, quelques millions d'opprimés se donnent de nouveaux oppresseurs »³⁶.

Cette idée que nous retrouvons dans la plupart des théories marxistes se trouve reprise également par certains théoriciens élitistes. Ainsi, Gaetano MOSCA stigmatisait le vote comme inopérant inutile pour signifier que :

« le vote des masses populaires n'a pas changé fondamentalement la distribution oligarchique du pouvoir »³⁷.

C'est à ce niveau que le vote gardait le sens de favoriser la légitimité et la reproduction des mêmes élites au pouvoir. Ces auteurs restent donc pessimistes quant à l'établissement de la démocratie à travers le suffrage universel.

Cependant, nous devons reconnaître que l'élection n'a pas l'unique fonction de représentation des gouvernés surtout dans les sociétés développées. COTTERET, J. M. et EMERI, C. l'écrivent :

« Elle doit faciliter la relation de pouvoir entre gouvernants et gouvernés ; permettre la communication entre les auteurs de la décision politique et ceux auxquels elle s'applique en d'autres termes ; assurer l'obéissance des individus au pouvoir »³⁸.

QUERMONNE lui, distingue trois fonctions assignées à l'élection :

- 1. A l'échelle nationale, une élection a d'abord pour objet de faire désigner les gouvernants par les gouvernés. Conformément à son étymologie (du verbe latin elegere : choisir), elle offre aux électeurs, à intervalles réguliers l'occasion de choisir leurs gouvernants ;*

³⁶ EMERI, C. , cité par GRAWITZ, M. et LECA, J., in *Traite de Science politique, V2, Les régimes contemporains*, Paris, PUF, 1985, p. 316.

³⁷ GAETANO, M., cité par BRAUD, P., in *Sociologie politique*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1992, p. 247.

³⁸ COTTERET, J.M. et EMERI, C., *Les systèmes électoraux*, Paris, PUF, 1970, p. 7.

- 2 *Dresser officiellement l'état des tendances politiques. Ainsi, le résultat d'un scrutin permet de mesurer l'importance respective des différents partis politiques et « familles politiques » ;*
3. *Le troisième rôle assigné à la fonction électorale est de conférer ou de retirer aux pouvoirs publics leur légitimité. Cela a pris une importance déterminante avec le développement de l'alternance³⁹.*

Ces trois fonctions nous aident à comprendre le contexte électoral dans lequel se déroulent les élections dans les sociétés industrielles. En effet, dans lesdites sociétés, les électeurs votent selon la nature des enjeux et la personnalité des candidats. Ainsi, il y a lieu de distinguer trois grandes catégories d'élection :

1. *Les élections de maintien : On parle d'élection de maintien en cas d'absence d'un candidat marquant et d'enjeux important. Dans ce cas, les choix électoraux sont essentiellement marqués par l'identification partisane.*
2. *Les élections déviantes qui est un comportement politique observable dès lors qu'il y a une contradiction entre l'identification partisane et le choix politique. Ces élections sont aussi appelées « vote-sanction » dans la mesure où les électeurs refusent de reconduire le mandat des gouvernants issus du même parti politique qu'eux.*
3. *Les élections de réaligement qui marquent un changement durable des identifications partisans⁴⁰.*

Cela signifie que les gens votent pour quelqu'un qui est à mesure de résoudre certains problèmes qui hantent la population sans considérer son appartenance politique. Il s'agit par exemple des problèmes liés au chômage, à l'éducation, à la santé, etc. Dans ce cas, les gouvernants doivent prendre des décisions réfléchies tenant compte des attentes des électeurs. Et pour les citoyens, ils ont un regard fixé sur la gestion du pouvoir par les dirigeants. A ce niveau, nous pouvons dire que les élections

³⁹ QUERMONE, J.L., *op. cit.*, p. 172.

⁴⁰ NIMUBONA, J., *Cours de théories et systèmes politiques*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire, option : Science Politique, 1^{ère} Licence, Année Académique 2007-2008.

favorisent non seulement la légitimité des élites, mais aussi le face à face entre les élus et les électeurs.

En clair, deux fonctions importantes sont à distinguer en matière électorale : il s'agit de la représentation des gouvernés mais aussi la communication entre les élus et les électeurs. L'union de ces deux fonctions permet la stabilité du pouvoir.

CHAPITRE II. LA FEMME BURUNDAISE ET L' " AILLEURS" POLITIQUE

Depuis des années, la femme burundaise a été considérée comme une mineure. Son intégration à la gestion des affaires du pays a été caractérisée par un long processus. Le présent chapitre a pour objet de montrer comment la femme burundaise a pu apparaître sur la scène politique et sa contribution dans la défense des droits de la femme.

II.1. La femme dans la société

II.1.1. La femme dans la société traditionnelle

Dans la société traditionnelle, la participation de la femme à la vie politique était quasi inexistante. L'éducation que la fille recevait ne la permettait pas de s'immiscer dans les conversations des grandes personnes en l'occurrence les hommes. Au moment où ceux-ci se réunissaient, il était strictement interdit à la fille de s'approcher d'eux. Durant toute son enfance, une fille devait savoir que les activités en dehors du foyer ne la concernaient pas.

Toutefois, il arrivait que certaines femmes participent à la vie politique de la communauté soit pour assurer la régence, soit pour occuper certaines fonctions à la cour royale. Il s'agit notamment de :

1. La femme de « KIRANGA » (MUKAKIRANGA) , du clan des « Bashubi »qui rendait le culte de KIRANGA lors de la grande fête de l' « *UMUGANURO* », une fête nationale qui donnait le signal de semailles de sorgho dans tout le pays. Elle se déroulait au mois de Décembre à BUKEYE, MURAMVYA, KIGANDA et à MBUYE. Les significations de l'*UMUGANURO* étaient multiples : la puissance du MWAMI est renouvelée ; l'unité du pays est manifestée ; un lien mystique est établi entre le roi et les forces productrices de la nature ;

2. La femme de KARYENDA (MUKAKARYENDA), une fille vierge chargée de caresser ce tambour royal. Elle disposait d'un personnel et entretenait le tambour KARYENDA en l'enduisant de beurre aromatisé ;
3. NYENUMUGAMBA, qui pouvait remplacer la mère du roi à sa mort et mourait célibataire. Elle veillait à ce qu'il y ait assez de nourriture pour les personnes présentes à la fête nationale des semailles.

Par ailleurs, on ne pouvait pas investir un roi qui n'a pas de mère. En l'absence de celle-ci, il fallait lui donner une adoptive. BANDIRA nous le rappelle quant il écrit que pour monter au trône, le roi devait

« avoir une mère encore en vie car celle-ci doit gouverner avec son fils toute sa vie et est entourée d'une vénération qui ne valait que pour des reines-mères »⁴¹.

Cela pour dire qu'une femme avait, malgré tout, une place importante dans la vie politique.

Selon Bourgeois,

« au moment où la reine-mère assurait la régence, elle avait les pouvoirs du roi »⁴².

Ce qui signifie que la reine-mère régnait comme un véritable Mwami. Elle pouvait déclarer la guerre, prononcer des sanctions judiciaires, investir et destituer chefs et sous-chefs.

L'histoire du Burundi donne l'exemple de la reine-mère RIRIKUMUTIMA, femme de MWEZI IV, qui a gouverné sous le règne de MUTAGA MBIKIJE et celui de MWAMBUTSA BANGIRICENGE. Au moment de sa régence, elle a assuré des responsabilités politiques et administratives du pays. Les femmes des princes, des chefs et des grands notables étaient consultées pour les décisions importantes du roi.

⁴¹ BANDIRA, B., *Place de la femme dans la société traditionnelle*, in *Au cœur de l'Afrique*, n°3, 1975, p. 45.

⁴² BOURGEOIS, R., *Banyarwanda et Burundi II, Coutumes*, Mémoire R.C.B, Bruxelles, 1954, p. 54.

D'une manière générale, dans le Burundi traditionnel, la femme n'était pas appelée à exercer les fonctions politiques au même pied d'égalité que les hommes sauf dans des cas exceptionnels comme nous venons de le voir. Dans l'institution des Bashingantahe, elle était également mise de côté. L'image traditionnelle de la femme était celle d'une femme consacrée au foyer.

Au regard de l'éducation de la jeune fille, celle-ci avait un ensemble de règles, de coutumes, de manières de savoir vivre très strictes auxquelles elle devait se conformer.

Au contraire, l'éducation d'un jeune garçon était accompagnée de moins de sévérité et d'interdits par rapport à celle de la jeune fille. Et on trouvait cela comme normal. La suppression d'habitudes profondément enracinées dans la société burundaise, il y a des milliers d'années, devient un processus compliqué qui demande un dur travail d'éducation. C'est à la société burundaise en général, et aux femmes en particulier de changer cet état de choses pour construire une société moderne qui donnera à la femme une place qu'elle mérite.

II.1.2. La femme dans la société moderne

Dans la société burundaise, l'homme a été toujours considéré comme le pilier de la nation, et cela en ignorant la femme. La femme d'autrefois n'était pas libre dans son foyer. Son mari pouvait la chasser du foyer chaque fois qu'il le veut. Malgré cela, son rôle dans le foyer était d'une importance capitale, car, l'homme lui seul ne pouvait pas réaliser grand-chose en l'absence de la femme.

Cette idée est soutenue par MASUNZU quand il écrit que

« l'homme n'est rien sans la femme et la femme n'est rien sans l'homme. La fonction de la femme tout comme celle de l'homme apparaît ainsi sous le signe de la complémentarité »⁴³.

⁴³ MASUNZU, M., *L'émancipation de la femme au Burundi 1962-1982*, Bujumbura, UB, Mémoire, 1986, p. 14.

Ce qui montre que pour l'intérêt de la famille, la contribution de l'homme et de la femme doit être mise en commun. En l'absence de l'un des deux partenaires, la personne restante devait se débrouiller. La femme avait également la responsabilité de conseillère de son mari si celui-ci acceptait de lui confier le secret.

L'introduction de l'école a progressivement changé l'image de la femme. Elle a donné à cette dernière la chance d'ouvrir les yeux au monde extérieur du foyer. La femme instruite devient une nouvelle créature, capable de prendre des responsabilités publiques grâce à des connaissances acquises à l'école.

La femme a compris qu'elle est capable de faire ce que l'homme fait. Ainsi, NDIMURUKUNDO écrit que :

« les femmes savent maintenant que la politique intéresse tout citoyen sans distinction de sexe. Elles occupent de plus en plus de hauts postes de responsabilité »⁴⁴.

Pour dire que les femmes possèdent la qualité d'éligibilité au même titre que les hommes, c'est-à-dire qu'elles peuvent élire et se faire élire. Elles participent aux associations et aux organisations gouvernementales qui s'occupent de la vie publique.

Mais, tout cela n'est pas tombé du ciel, le point de départ a été la scolarisation de la jeune fille burundaise. L'évolution de cette scolarisation a été lente car les effectifs des filles dans les écoles tant primaires que secondaires restent minimales par rapport à ceux des garçons. Le point suivant concerne la scolarisation de la fille depuis 1964 jusqu'en 2004.

⁴⁴ NDIMURUKUNDO, B., *L'institution des Bashingantahe au Burundi. La femme burundaise et l'institution des Bashingantahe*, Bujumbura, octobre, 1999, p. 237.

II.2. Evolution de la scolarisation féminine au Burundi

Jusqu'en 1955, l'enseignement était confié à l'Eglise Catholique. Cet enseignement ne visait pas le développement intellectuel des femmes, c'était pour améliorer les qualités de mère et de ménagère.

Le rapport d'une mission d'étude sur le problème de l'enseignement (au Rwanda-Urundi) sorti en avril 1958 le témoigne :

«Le premier but de l'éducation de la femme est le développement de sa personnalité. Ses potentialités les plus certaines sont en relation avec la maternité. La première étape de sa promotion est tout naturellement une éducation ménagère. Aucun autre enseignement n'est si conforme à ses aspirations profondes et ne peut lui assurer un épanouissement plus harmonieux»⁴⁵.

Depuis l'indépendance du Burundi, l'éducation des filles a connu des progrès même si celle des garçons reste toujours dominante. Les chiffres qui suivent montrent cette évolution par sexe. Le service des statistiques du Ministère de l'éducation nationale nous donne les chiffres à partir des années scolaires 1964-1965. Nous n'avons pas pu trouver les statistiques des années 1963-1964 car ce service n'existe que depuis 1964. Voici la situation de la femme burundaise au cours des quinze premières années de l'indépendance.

⁴⁵ Fondation de l'Université de Liège pour les recherches scientifiques au Congo-Belge et Rwanda-Urundi, *Le problème de l'enseignement dans le R.U.* Liège. Edition J DUCULOT, SA, Gembloux. 1958, pp. 110-111.

Tableau 1. Répartition des élèves par sexe à l'école primaire et secondaire au cours des 15 premières années de l'indépendance.

Année scolaire	Enseignement primaire		Enseignement secondaire général		Enseignement secondaire normale		Enseignement moyen pédagogique	
	garçons	filles	garçons	Filles	Garçons	filles	garçons	filles
1964-1965	98 784	40 948	2 072	232	382	6	825	566
1965-1966	103 572	43 299	2 235	234	395	86	861	487
1966-1967	107 433	45 529	2 508	238	440	93	938	477
1967-1968	109 306	51 610	2 997	300	560	117	970	528
1968-1969	125 049	55 370	3 226	426	896	152	756	719
1969-1970	124 841	57 603	3 222	479	1 082	167	812	831
1970-1971	121 915	59 843	3 403	566	1 171	187	829	878
1971-1972	119 068	60 218	3 417	685	1 439	207	789	940
1972-1973	87 075	49 452	3 024	720	1 275	427	625	857
1973-1974	79 420	47 304	3 527	990	1 766	708	773	1 138
1974-1975	80 922	49 126	4 053	1 204	2 240	908	893	1 037
1975-1976	79 552	50 045	4 467	1306	2 228	974	908	1 271

Sources : Ministère de l'Education Nationale, statistiques scolaires 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976.

Année scolaire	Enseignement technique		Enseignement social		Enseignement ménager		Enseignement médical	
	garçons	filles	garçons	Filles	Garçons	filles	garçons	filles
1964-1965	766	-	-	28	-	586	-	-
1965-1966	767	-	-	84	-	496	63	75
1966-1967	884	-	-	127	-	567	69	78
1967-1968	11 005	-	-	175	-	652	64	90
1968-1969	1 070	-	-	74	-	676	81	96
1969-1970	1 134	-	-	17	-	777	62	53
1970-1971	1 1115	1	-	36	-	662	58	122
1971-1972	1 191	1	-	50	-	620	86	104
1972-1973	937	3	-	42	-	455	X	X
1973-1974	1 009	15	-	65	-	527	X	X
1974-1975	905	19	-	62	-	118	X	
1975-1976	1 074	25	-	X	-	X	X	X

Sources : Ministère de l'Education Nationale, statistiques scolaires 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976.

Année scolaire	ITAB		ENA		INSTITUT D'ART		Cycle d'orientation C.O		Enseignement supérieur			
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons		Filles	
									U.O.B	E.N.S	U.O.B	E.N.S
1964-1965	-	-	-	-	-	-	-	-	55	-	1	-
1965-1966	22	-	30	-	-	-	-	-	63	21	28	5
1966-1967	39	-	56	-	16	-	-	-	109	30	34	6
1967-1968	46	-	74	-	25	-	-	-	91	36	63	6
1968-1969	73	-	99	-	X	X	-	-	108	65	74	7
1969-1970	80	-	140	10	X	X	-	-	110	76	86	3
1970-1971	-	-	112	18	X	X	-	-	181	86	94	9
1971-1972	-	-	123	13	X	X	-	-	405	117	27	14
1972-1973	X	X	X	X	X	X	-	-	319	104	37	9
1973-1974	X	X	X	X	X	X	-	-	341	139	39	11
1974-1975	X	X	X	X	X	X	510	660	373	197	43	23
1975 - 1976	X	x	X	X	X	x	742	628	457	211	54	31

Sources : Ministère de l'Education Nationale, statistiques scolaires 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976.

Université du Burundi, services académiques, statistiques des étudiants de 1964-1976

X) n'a pas répondu à l'enquête.

Dans l'enseignement primaire entre 1964-1976, les garçons ont été plus nombreux que les filles, mais les effectifs des filles dans le primaire n'ont cessé d'augmenter durant cette période sauf pour l'année scolaire 1972-1973 où les effectifs des garçons comme ceux des filles ont diminué peut-être à cause des événements de 1972.

Le même phénomène s'observe dans l'enseignement secondaire général et dans l'enseignement secondaire normal, mais pour ce dernier, seuls les effectifs des garçons ont diminué en 1972. L'enseignement normal ne totalisait pour l'année scolaire 1964-1965 que 6 filles parce qu'à l'époque, il n'existait pas d'écoles normales pour les filles à cycle long (7ans), il n'y avait que deux écoles normales mixtes ; l'école normale officielle de Ngagara où étudiaient quatre filles et l'école normale de Kiremba qui avait deux filles.

En 1965 a été ouvert à Bukeye un cycle long de sept ans. Avant cette année, cette école était appelée Ecole Normale, mais son cycle était de quatre ans. C'était l'équivalent d'une école pédagogique. Pour l'année scolaire 1964-1965, les élèves de cette école ne figuraient donc pas dans les statistiques scolaires des écoles normales.

Dans l'enseignement moyen pédagogique, les effectifs des élèves ne suivent pas une évolution croissante parce que les élèves avaient la possibilité de s'orienter vers d'autres enseignements. Les filles par exemple pouvaient à partir de l'année scolaire 1965-1966 entrer à l'Ecole Normale de Bukeye ou bien dans l'enseignement médical.

Dans l'enseignement technique, les filles n'y sont présentes qu'à partir de l'année scolaire 1970-1971. Ceci est dû aux préjugés de l'époque à l'égard des filles. On considérait que les filles n'étaient pas faites pour les écoles techniques.

D'après les pratiques coutumières, les métiers étaient enseignés aux garçons, l'éducation de la fille, comme nous l'avons vu, la destinait à ses rôles d'épouse et de mère.

Certains interdis l'illustrent. On disait souvent : « *umukobwa ntiyubaka inzu* » pour dire « *une fille ne peut pas construire une maison* ». C'est cette mentalité qui existait toujours dans les années 1970. La preuve en est qu'on trouve la première fille dans l'enseignement technique en 1970-1971.

Quant à l'enseignement social et ménager, il ne recevait pas de garçons. Dans sa conception comme dans son programme, cet enseignement était destiné aux filles.

Dans l'enseignement social, les effectifs des élèves ont beaucoup diminué pour les années scolaires 1967-1968 et 1968-1969, ils sont passés de 175 à 74 et de 74 à 17. Cette diminution était due aux écoles qui n'ont pas répondu à l'enquête du Ministère de l'Education. Ce phénomène s'est présenté fréquemment entre 1964 et 1976, ce qui fait que les statistiques, ici présentes, contiennent des doutes.

Pour l'enseignement ménager, les effectifs des élèves ne sont pas croissants parce qu'on s'était rendu compte que les élèves sortant des écoles ménagères ne trouvaient pas facilement d'emploi. En 1967 déjà, on regrettait cet enseignement.

Au fur et à mesure que les années passaient, le besoin d'avoir une qualification se fit sentir chez les filles qui devaient apprendre la dactylographie après leurs études pour trouver de l'emploi. Mais ; à partir de 1969-1970, elles étaient concurrencées par les élèves sortant de l'école nationale d'administration (ENA). Les filles ayant fait l'école ménagère n'étaient plus facilement acceptées sur le marché d'emploi.

Par contre, « *dans l'enseignement médical, au cours de la période 1964-1976, les filles été plus nombreuses que les garçons sauf pour l'année scolaire 1969-1970 où le médico-social n'a pas fourni les effectifs des filles dans son établissement* »⁴⁶.

A l'ITAB, comme à l'institut d'art, les filles y sont absentes pour les mêmes raisons que celles invoquées pour les écoles techniques. A l'ENA, les filles n'y sont

⁴⁶ Ministère de l'éducation. Statistiques scolaires de 1969-1970

présentes qu'à partir de l'année scolaire 1969-1970. Les cycles d'orientation sont très récents, ils n'ont été créés qu'à partir de l'année scolaire 1994-1995.

Dans l'enseignement supérieur, les filles ont été durant toutes ces années moins nombreuses que les garçons mais leurs effectifs n'ont cessé d'augmenter à l'université officielle de Bujumbura(UOB) tandis qu'ils fluctuaient à l'ENS. De l'année scolaire 1982-1983 à l'année scolaire 1992-1993 et l'année scolaire 1996-1997, l'enseignement primaire a enregistré des effectifs importants des filles.

Tableau 2. Evolution des effectifs de l'enseignement primaire par sexe de 1982-1983 à 1992-1993 et 1996-1997

Année	total	Filles	(%) Filles
1982-1983	272216	101 521	37,31
1983-1984	301278	120 648	40
1984-1985	343 027	140 521	40,96
1985-1986	385 936	161 473	41,84
1986-1987	432 425	193 447	42,76
1987-1988	528 487	232 772	44,04
1988-1989	568 057	252 542	44,46
1989-1990	598 309	266 844	44,60
1990-1991	633 203	288 896	45,62
1991-1992	632 211	264 321	44,97
1992-1993	649 369	292 402	45,03
1996-1997	444 193	201 898	45,45

Source : HAKIZIMANA, G., *Séminaire de formation des guides en population et développement : Genre et Développement*, Projet I.E.C, Bujumbura 27-29 avril, 1998, p.25.

En interprétant ce tableau, nous constatons que les effectifs des élèves ont connu une évolution depuis l'année scolaire 1982-1983. Ils sont passés de 37,31%

pour l'année scolaire 1982-1983, à 44,04% pour l'année scolaire 1987-1988. A partir de cette année scolaire, une stagnation des effectifs des élèves s'observe jusqu'à l'année scolaire 1989-1990. L'année scolaire 1990-1991, on reprend l'allure normale.

La cause de cette augmentation est surtout liée à la prise de conscience des parents pour l'éducation de la fille. Un autre facteur qui n'est pas négligeable est lié aux travaux des associations féminines qui ont fourni des efforts pour sensibiliser les parents afin qu'ils puissent envoyer leurs filles à l'école.

A la fin de l'école primaire, les élèves sont soumis à un concours national qu'ils doivent réussir pour accéder à l'enseignement secondaire. Le taux de réussite oscille autour de 10%⁴⁷.

Tableau 3. Répartition par sexe des élèves de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 1992-1993

Cycles	Année	garçons	%	Filles	%	Total
		Nombre		Nombre		
1^{er} cycle	7 ^{ème} année	7304	58,6	5157	41,4	12461
	8 ^{ème} année	6188	61,5	3872	38,5	10060
	9 ^{ème} année	5331	60,7	3457	39,3	8788
	10 ^{ème} année	4397	60,6	2863	39,4	7260
2^{ème} cycle	3 ^{ème}	2165	70,3	914	29,7	3079
	2 ^{nde}	1798	70,6	750	29,4	2548
	1 ^{ère}	1433	68,4	662	31,6	2095

Source: HAKIZIMANA, G., *Séminaire de formation des guides en population et développement : Genre et Développement*, Projet I.E.C, Bujumbura 27-29 avril, 1998, p. 27.

⁴⁷ BARIYUNTURA, A. et NDIKUMANA, V., *op. cit.*, p. 50.

Le taux de réussite des filles au concours d'admission à l'enseignement secondaire n'est pas assez élevé si l'on considère sa proportion, nombre de parents sont toujours convaincus que le rôle d'épouse et de mère ne nécessite pas l'école, mais qu'il faut garder la tradition. Ces derniers pensent que le fait de savoir lire et écrire suffit pour une fille burundaise, raison pour laquelle ce taux reste inférieur à celui des garçons.

Concernant le passage du premier cycle au second cycle de l'enseignement secondaire des filles, le taux est très bas soit 31,6% de l'effectif des filles à la fin du second cycle. Les filles préfèrent l'enseignement à cycle court à orientation professionnelle et sociale (infirmière, secrétaire, etc.) pour être utile à la famille le plus tôt possible.

Dans l'enseignement supérieur, les filles qui fréquentent les universités sont peu nombreuses, surtout dans les universités publiques. Dans certaines universités privées, nous observons un taux élevé des filles. Le tableau suivant nous montre la répartition des étudiants par année et par sexe, dans les universités tant publiques que privées.

Tableau 4. Effectifs des étudiants par année et par sexe (publiques et privées)

	1999-2000				2000-2001				2001-2002				2002-2003				2003-2004			
	F	G	T	%F	F	G	T	%F	F	G	T	%F	F	G	T	%F	F	G	T	%F
U.B	1554	4424	5978	25	1643	4442	6085	27	1375	4106	5571	24,6	1854	5700	7554	24,54	2144	6397	8541	25
E.N.S	74	228	302	24,5	212	550	762	27,8	449	1052	1501	29,9	650	1189	1839	36,7	605	1350	1955	30,9
I.N.S.P	29	42	71	40,8	53	76	129	41	38	57	95	40	57	55	112	50,8	92	67	159	57,8
U.G.L	-	-	-	-	17	40	57	29,8	49	87	136	36	73	169	242	30,0	133	383	516	25,7
I.S.G.E	-	-	131	-	-	-	118	-	-	-	126	-	-	-	121	-	-	-	161	-
U.L.T	-	-	-	-	168	213	381	44	604	638	1242	48,6	947	908	1855	51,0	995	1029	2024	49,1
U.M.L.K	47	45	92	51,0	70	62	132	53	49	57	106	46,2	42	53	95	44,2	185	136	321	57,6
U. de Ngozi	9	4	13	69,2	21	26	47	44,6	71	30	101	70,2	76	35	111	68,4	81	36	117	69,2
Grand sém de buja	-	-	-	-	0	144	144	0	1	130	131	0,7	1	143	144	0,6	1	153	154	0,6
U.L.B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1279	-
U.de Mwaro	-	-	-	-	-	-	-	-	9	31	40	22,5	27	78	105	25,7	33	110	143	23,0
Hope africa	-	-	-	-	8	18	26	30,7	15	33	48	31,2	16	48	64	25,0	26	105	131	19,8
Total	1713	4743	6585	26,0	2192	5571	7881	27,8	2651	6280	99057	29,2	3716	8300	12137	30,6	4262	9656	15358	30,2

Source : Ministère de la planification du développement et de la reconstruction, *Etude rétrospective : Education-Formation-Emploi*,

Tomel, Bujumbura, 2004, p 83

Contrairement à ce qu'on observe dans les institutions universitaires publiques (sauf à l'INSP avec 57,8% pour les filles), les disparités sont plutôt en défaveur des garçons dans certaines universités privées. Il s'agit par exemple de l'université Martin Luther King (57,6% pour les filles), de l'université de Ngozi (69,2%) comme le visualise le tableau pour l'année académique 2003-2004.

A l'Université du Lac Tanganyika, on tend vers l'équilibre du genre avec un taux de 49,1% pour les filles. L'université Hope Africa et l'université des Grands Lacs se rapprochent de l'université du Burundi.

D'une façon générale, l'enseignement féminin a connu des progrès depuis l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur. L'enseignement féminin a enregistré un retard de 30 ans par rapport à celui des garçons. Rappelons que l'école a été introduite au Burundi en 1925, mais la fille n'y eu accès qu'en 1955. Les disparités liées au genre tendent à disparaître grâce à la prise de conscience de ce problème par les gouvernements qui se sont succédés depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

Des programmes et des réformes ont été mis sur pied pour relever ces inégalités. Il s'agit du programme de scolarisation universelle qui prévoit les réformes suivantes :

« la double vacation des enseignements et des locaux au niveau de l'enseignement primaire ; l'augmentation de nouvelles salles de classe et la mixité dans les écoles aussi bien au niveau du primaire que du secondaire ; les collèges communaux initiés depuis 1990-1991 ; programme nationale d'éducation pour tous et le programme A.G.E.I (African Girls Education Initiative) initié par le gouvernement avec l'appui de l'UNICEF qui vise à relever le taux de scolarisation des filles dans quatre provinces qui accusent le taux de scolarisation des

filles le plus bas à savoir : KARUZI, KIRUNDO, MUYINGA et NGOZI »⁴⁸.

A côté des mesures prises par les gouvernements, la contribution des organisations non-gouvernementales est d'une grande importance. Il s'agit du Forum des femmes éducatives africaines (FAWE) qui a beaucoup milité pour la non exclusion des jeunes filles mères célibataires de l'enseignement secondaire, de l'Association NTURENGAHO qui s'occupe des problèmes des jeunes filles et de la réinsertion des jeunes adolescentes-mères célibataires et qui les sensibilise à éviter d'autres grossesses non désirées.

Nous pouvons également citer l'Association pour la promotion de la fille burundaise (A.P.F.B), l'Association pour la défense des droits de la femme (A.D.D.F) et l'Association des guides du Burundi (A.G.B) qui contribuent au renforcement des capacités de la fille à travers des sensibilisations et des formations sur leurs droits.

Les progrès qu'a connus la scolarisation féminine a constitué un grand pas vers l'émancipation de la femme qui devient avec l'instruction :

« une femme ouverte, intelligente, dont la personnalité s'est affirmée, qui sait prendre des responsabilités et n'est plus en état d'infériorité devant l'homme »⁴⁹.

Par émancipation, nous entendons :

« le fait de pouvoir jouir de tous les droits sans discrimination et de pouvoir assumer ses responsabilités sans aucune contrainte »⁵⁰.

Les parents ont joué un rôle important dans la scolarisation des filles. Ils ont été convaincus qu'une fille a droit d'étudier comme son frère. Enseigner une fille permet

⁴⁸ CAFOB, *Rapport d'évaluation de la mise en application du plan d'action national de Beijing*, Bujumbura, 2004, p. 9.

⁴⁹ JOSE. M., PAAL, H. et alii, *La femme dans la société, son image dans différents milieux sociaux*, Paris, centre national de la Recherche Scientifique, 1967, p342

⁵⁰ Emission de l'UFB, radiodiffusée à Bujumbura le 29 Juillet 1981, cité par MASUNZU, M., Op. cit., p. 4.

son plein épanouissement au même titre que le garçon. C'est en instruisant les filles que ces dernières pourront acquérir des connaissances qui sont à la base de leur intégration dans tous les domaines de la vie du pays.

Selon l'UNICEF,

« une fille dont le droit d'aller à l'école n'est pas respecté n'est pas seulement privée des connaissances qu'elle aurait pu acquérir en classe. Elle est aussi dépossédée de la possibilité de s'épanouir dans tous les domaines, et notamment de son droit à participer à la vie politique »⁵¹.

L'école a été pour la femme burundaise une occasion de former des leaderships féminins, qui à leur tour, ont créé l'union des femmes burundaises dans le but d'améliorer leurs conditions de vie.

II.3. L'Union des femmes burundaises

Avant l'indépendance, la politique du parti UPRONA était en faveur de l'émancipation de la femme. En 1960, le prince Louis RWAGASORE avait créé l'union culturelle des femmes en vue de placer la femme devant ses responsabilités de citoyenne à part entière.

Le mouvement doit éduquer les femmes à opérer la reconversion de leurs mentalités afin de participer au même titre que les hommes à la construction d'une société prospère, juste et démocratique. C'est ce que recommande l'UPRONA en disant :

« Nous devons rompre avec les usages du passé qui ont freiné l'épanouissement et l'intégration totale de la femme burundaise dans

⁵¹ UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2007*, New York, PLAZA, 2007, p. 65.

la société en confinant son rôle à l'accomplissement des tâches ménagères »⁵².

Les premiers résultats de ce mouvement n'ont pas tardé à se manifester car *« en 1961, les femmes avaient acquis le droit de vote et celui d'éligibilité. Lors des élections législatives de 1961, une femme était candidate dans la province de Bujumbura, Madame BANKUMUHARI Bernadette »⁵³.*

Après la mort de RWAGASORE, l'Union Culturelle des Femmes Barundi (U.C.F.B) ne fut plus reconnue. C'est ce que nous apprend MASUNZU :

« L'union culturelle des femmes barundi ne jouissait plus de sa considération auprès des autorités d'alors qui ne partageaient pas l'opinion de RWAGASORE sur la femme ; elles refusent de reconnaître le statut de l'U.C.F.B et mirent fin à ses activités »⁵⁴.

Cette indifférence à l'égard des problèmes de la femme de la part des autorités pourrait être expliquée par l'instabilité politique de l'époque. Le 28 Novembre 1966 fut proclamée la première République.

Dans son discours du premier Janvier 1967, le Président MICOMBERO déclarait :

« A vous jeunes filles de comprendre que dorénavant vous devez vous considérer comme appelées à participer très activement à la révolution nationale. Certaines d'entre vous ont peut-être encore en mémoire certaines mesures qui interdisaient aux femmes de participer au progrès de la nation. Nous avons été émus par cette mesure.

⁵³ Comité central du Parti UPRONA, *Actes du premier congrès national du Parti UPRONA*, Bujumbura, Novembre 1980, p. 184.

⁵⁴ MASUNZU, M., *op. cit.*, p. 61.

⁵⁵ Secrétariat national de l'UFB, *Victoire de l'UPRONA sur les autres partis politiques et l'apport de la femme dans cette victoire*, Bujumbura, 1967, p. 14.

Dorénavant la voie du progrès vous est ouverte, à vous de la suivre, de la cimenter »⁵⁵.

C'est ainsi que le 3 Mars 1967, l'union des femmes burundaises se créa. C'était un mouvement intégré au Parti UPRONA. L'U.F.B avait pour mission de :

« participer à la réalisation et à la défense des idéaux et des directives du parti, opérer dans l'esprit de la charte du parti la reconversion de la mentalité pour amener la femme burundaise à participer activement à la vie nationale, lutter pour l'émancipation de la femme, assurer l'encadrement politique et idéologique des femmes burundaises »⁵⁶.

Les réalisations de l'U.F.B entre 1967 et 1976 sont remarquables dans certains domaines même si elles ne sont pas nombreuses. Dans le domaine social, l'U.F.B a construit un orphelinat à Bujumbura, pouvant accueillir 150 enfants. Dans le domaine culturel, l'U.F.B a organisé, en Septembre 1975, une exposition des œuvres artistiques. Dans le domaine politique le mouvement s'était chargé de faire connaître l'U.F.B dans le pays, il a organisé des tournées, des conférences, des réunions publiques, des séminaires dans le but de sensibiliser les femmes sur les objectifs de l'U.F.B.

L'U.F.B a créé des relations avec des organisations féminines étrangères dont l'organisation panafricaine des femmes (O.P.F) et la fédération démocratique internationale des femmes (F.D.I.F). Les sorties que l'U.F.B a faites lui ont permis de savoir la condition des femmes des autres parties du monde étant donné qu'aucun pays au monde n'a complètement réalisé l'égalité des droits entre l'homme et la femme.

⁵⁵ Info Burundi, n°205 du 1 Janvier 1967, cité par MASUNZU, M., op. cit., p. 62.

⁵⁶ Comité central du Parti UPRONA, op. cit., p. 211.

C'est l'idée de LILAR, S., quand elle écrit que :

« même là où les revendications féministes ont été satisfaites au maximum, le désir masculin d'enfermer la femme dans son rôle de femelle reste vivace »⁵⁷.

L'U.F.B a essayé d'agir pour la promotion de la femme et de meilleures conditions de vie, notamment par les actions d'intégration de la femme dans la vie politique, des actions d'intégration de la femme au développement du statut juridique de la femme.

Le mouvement a servi de base pour la naissance des autres associations. Ainsi, plusieurs associations féminines sont nées vers le début des années 1960. Au delà de la diversité de leurs actions, ces femmes ne cherchent qu'à rendre leurs conditions d'existence plus décentes et à renforcer leur statut social. Cette période a été caractérisée par l'émergence d'autres associations à but non lucratif et dont les membres fondateurs étaient surtout les femmes intellectuelles.

En se rendant compte de la nécessité de se mettre ensemble pour conjuguer leurs efforts, ces associations avaient décidé de créer un cadre de concertation appelé collectif des associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB).

II.4. La création d'un collectif, le CAFOB

Créé en 1994 sous l'initiative de sept associations, le CAFOB est le plus ancien et le plus grand collectif d'associations non-gouvernementales féminines de la société civile burundaise. Depuis son agrément en Janvier 1997 par le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, le collectif constitue un interlocuteur privilégié des institutions publiques, privées, nationales et internationales en matière de genre et de la promotion de la femme au Burundi. Le groupe-cible du CAFOB est constitué des associations féminines en tant qu'organisations communautaires qui rassemblent des

⁵⁷ LILAR, S., *Le malentendu du deuxième sexe*, Paris, PUF, 1970, p. 21.

femmes pour des objectifs et des activités précises. En 2004, le collectif comptait 64 associations féminines membres et appuie la femme rurale à la base à travers les groupements féminins.

La mission principale du CAFOB est de renforcer les capacités opérationnelles des associations membres et des groupements féminins, pour l'émergence du leadership féminin et la pleine participation de la femme dans le processus du développement burundais.

Pour accomplir cette mission, le collectif bénéficie essentiellement de l'appui financier de l'International Alert, une organisation non gouvernementale britannique. Mais il entretient aussi un réseau de partenariat au niveau national et international qui lui permet de bénéficier de quelques appuis ponctuels. Les principaux bailleurs du collectif sont : UNESCO, UNIFEM, PNUD, Global fund Women, etc.

Parmi les grandes réalisations du collectif, nous notons :

« la participation de la femme aux négociations d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, la prise en compte de l'approche genre au niveau de la participation de la femme burundaise dans les institutions de la transition, l'étude sur l'expertise féminine au Burundi, la diffusion de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les propositions des lois sur le statut juridique de la femme burundaise notamment en matière de succession et de régime matrimoniaux, la sensibilisation de la jeunesse burundaise sur les droits et la santé, la réflexion sur la mise en place d'un cadre de concertation entre le Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme et les associations féminines burundaises »⁵⁸.

⁵⁸ CAFOB, *Rapport d'activités exercice 2003*, Bujumbura, Février 2004, p. 6.

Ces grandes réalisations dont la liste n'est pas exhaustive, montrent à quel point le CAFOB se trouve au centre d'une grande dynamique initiée par la société burundaise en vue d'une transformation positive de la société burundaise.

Tableau 5. Quelques associations féminines membres du CAFOB et leurs représentantes

Associations	Représentantes	Date de création	Zone d'intervention
AFABI	NIYUNGEKO Rose	1999	Mairie de Bujumbura
AFCF	HAKIZIMANA Spès	1990	Mairie de Bujumbura
AFD	NSENGIYUMVA Domitile	1993	Ngagara
AFEMUBU	REHEMA Sefu	1994	Tout le pays
AFEPAC	NDUWARUGIRA Consolatte	1990	Tout le pays
AFJ	NTAHORUBUZE Patricie	1995	Tout le pays
AFJO	NIJEMBAZI Espérance	1997	Tout le pays
AFPR	KARISABIYE Françoise	1993	Territoire national, sous régional et international
AGB	NDABATEZE Immaculée	1955	Tout le pays
ANSS	GAPIYA Jeanne	1993	Tout le pays
AOVG	HAKIZIMANA Rose	1998	Bugendana
ASFB	BIRANTANGAYE Christine	1996	Mairie de Bujumbura
ASJF	MBONYINGINGO Christine	1993	Mairie de Bujumbura
Association NTURENGAHO	NISABWE Théodora	1999	Mairie de Bujumbura
Association SHIGIKIRAMAHO	NDIMURUKUNDO Barbara	1998	Mairie de Bujumbura
Association TONTINE ROHERO	NIHAZI Léocadie	1987	Mairie de Bujumbura
Association TUNAMERIMWE	BUZUGUURI Goreth	1999	Mairie de Bujumbura
Association TWAGURUMUTIMA	GAHUNGU Générose	1998	Mairie de Bujumbura

CECM	NSABIYUMVA Marie Louise	1995	Mairie de Bujumbura
CPF	MANIRAKIZA Spès	1996	Bujumbura, Ngozi et Ruyigi
Encadrement des Jeunes Filles Inoccupées par des Activités Ménagères	SINGIRANKABO Dominique	1995	Musaga
FAWE	BWIMANA Marie	1996	Tout le pays
La dynamique	MUYUKU Spès	1999	Mairie de Bujumbura
Projet de formation des formatrices en genre et résolution des conflits	NDACAYISABA Goreth	1996	Mairie de Bujumbura et Rural, Ruyigi, Muyinga, Karuzi, Gitega, Rutana, Bubanza, Cankuzo et Kayanza
SASB	NDUWAYO Pélagie	1995	Tout le pays
SWAA-Burundi	BIGIRIMANA Françoise	1992	Bujumbura, Gitega, Ruyigi, Ngozi, Cibitoke et Muyinga
Tontine la Rencontre	BARIYUNTURA Anne	1997	Mairie de Bujumbura
Tontine TERIMBERE	NDINDIRA Régine	1997	Bwiza et Jabe
UFB	NIYIBIZI Constance	1967	Tout le pays
Union des Femmes pour le Développement de Ngozi	NKURUNZIZA Macédonie	1997	Ngozi et Bujumbura

Source : Nous-même à partir des données trouvées à la bibliothèque du CAFOB, in *Expertise féminine et institution d'appui à la promotion du genre au Burundi*, pp. 44-76.

II.5. Les associations féminines : une force au service du changement politique

Les associations féminines peuvent être une force importante au service du changement politique. Elles jouent le rôle de sensibiliser la femme sur ses droits et sur ses obligations de citoyenne, de mener des actions concrètes pour la promotion de la femme et de combattre la misère ainsi que l'ignorance par la création des activités créatrices de revenus.

Ces associations apportent souvent un appui aux femmes afin qu'elles puissent participer pleinement au développement et en profitent au même titre que les hommes. Plusieurs actions sont à signaler suite aux initiatives des associations féminines.

En effet, en association, les femmes ont pu mener une lutte qui a abouti à des résultats remarquables notamment la création en 1982 du ministère chargé de la promotion de la femme, le droit de la femme affiliée à la mutuelle de la fonction publique de faire soigner ses enfants et son époux, la nomination des femmes au gouvernement, la préparation de la promulgation du code des personnes et de la famille qui a corrigé certaines injustices sociales à l'endroit de la femme, etc.

Le mouvement des associations a opéré un changement de mentalité des femmes d'une part, et de la société d'autre part à l'égard de ces dernières. La femme apparaît sur la scène publique et commence à marquer sa présence aux postes politiques.

Déjà en 1985, il y avait six femmes au parlement, deux au gouvernement et six dans le comité central de l'UPRONA, parti unique jusqu'en 1993. Avec le multipartisme en 1993, une femme a occupé le poste de premier ministre, Madame KINIGI Sylvie. Aujourd'hui, les femmes sont certes présentes dans les postes de représentativité. On les trouve également dans les domaines jadis réservés aux hommes comme l'armée et la police.

La pression des associations féminines sur les décideurs politiques a fait qu'il y ait changement dans bon nombre de secteurs de la vie du pays. Et la participation des femmes aux organes de prise de décision politique améliore la qualité de la gouvernance.

Tableau 6. Taux de participation des femmes aux instances de prise de décision et de responsabilité

Année	1990				1993			
Poste	H	F	Total	% F	H	F	Total	%
Ministres	22	2	24	8,3	22	2	24	8,3
Directeur de cabinet	27	0	27	0	21	2	23	8,7
Directeurs Généraux	77	2	79	2,6	77	4	81	4,9
Gouverneur de Province	16	0	16	0	15	1	16	0,9
Conseiller du Gouverneur	45	0	45	0	45	0	45	0
Ambassadeurs	21	1	22	4,5	21	1	22	4,9
Conseillers d'Ambassadeurs	41	6	47	12	41	6	47	4,9
Secrétaire d'Ambassadeurs	5	0	5	0	5	1	6	16,7

Source : CAFOB, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Bujumbura, 2005, p. 17.

II.5.1. La place de la femme dans la résolution des conflits

Beaucoup de régions du monde ont été le théâtre de conflits armés de violents combats au cours de ces deux dernières décennies. La grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables de ces conflits sont des femmes et des enfants.

Partant de ce constat amer et conscient de sa responsabilité première dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le conseil de sécurité des Nations

Unies a adopté la résolution 1325. Cette Résolution énonce un certain nombre de mesures qui devraient être prises en vue de promouvoir la paix et la sécurité mondiales. Elle insiste sur le rôle combien important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix.

Afin de promouvoir une plus grande implication de la femme dans le domaine de la paix et de la sécurité, le conseil de sécurité demande aux Etats de :

« faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux, pour la prévention, la gestion et le règlement des différends ; appliquer son plan stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise de décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix ; nommer plus de femmes parmi les représentants et envoyés spéciaux chargés de mission de bons offices en son nom ; accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité d'observateurs militaires, de membres de la police civile, de spécialistes des droits de l'homme et de membres d'opérations humanitaires ; veiller à ce que les opérations sur terrain comprenant le cas échéant une composante « femmes » ; inclure le cas échéant dans les rapports qu'il lui présentera des informations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les missions de maintien de la paix et sur tous les autres aspects ayant trait aux femmes et aux petites filles »⁵⁹.

Au Burundi, le rôle de la femme dans la résolution des conflits au lendemain de la crise qui a secoué le pays est d'une importance capitale. Bien que n'ayant pas participé aux faits qui ont déclenché la guerre, la femme burundaise et ses enfants en

⁵⁹ ONU, cité par OAG, in *Analyse de l'implication de la femme dans la prise de décision au niveau local*, Bujumbura, septembre 2009, p. 14.

sont les victimes. C'est pour cette raison que les femmes se sont attelées depuis une dizaine d'années à trouver une issue pacifique à la violence qui déchire le pays.

L'intervention de la femme burundaise à la recherche de la paix est présente tant au niveau régional que national.

Au niveau régional, la femme burundaise, surtout rurale, a usé de l'esprit de solidarité pour secourir sa voisine de l'autre ethnie, parfois avec des risques certains. Il y avait des femmes qui ont récupéré des orphelins et pouvaient même allaiter les plus jeunes dont les mères avaient été tuées.

Au niveau national, les femmes instruites ont à leur tour, animé des débats et discussions sur le retour à la paix et mis en exergue le rôle incontournable que la femme doit jouer. C'est un mouvement général de prise de conscience basé sur la création de nombreuses associations féminines visant à aider les femmes des camps de déplacés par la distribution des vivres, d'habits, de médicaments, etc.

Un autre objectif était de créer des activités génératrices de revenus comme le petit commerce. Dans le même but de la recherche de solution à la crise, des clubs de danse ont été créés. Le message de paix est transmis à travers la chanson et la danse. Il s'agit par exemple du club GIRAMAHORO, du club UMUHANGA, du club UMUDEYO, etc.

Pour participer activement aux négociations de paix, une certaine opinion féminine revendique que la femme, tout comme l'homme qui le mérite, soit investie « mushingantahe » pour qu'elle soit la voix des sans-voix et contribue véritablement à bâtir une société pacifique.

La femme d'aujourd'hui est déterminée à travers des solutions pacifiques, justes et équitables, à la crise socio-politique qui secoue le Burundi.

Pour cela, certaines valeurs qui caractérisent la femme traditionnelle en matière de consolidation de la paix et de l'harmonie sociale doivent être remises à l'honneur car elles contiennent des éléments de réponse à la crise.

La réhabilitation des valeurs que la femme traditionnelle incarnait dans son foyer et dans le voisinage, apparaît comme des voies obligées pour bâtir une société saine. Ladite femme se caractérisait par la non-violence, la compassion, la tempérance, beaucoup de disponibilité dans l'encadrement des enfants. Une fois ces valeurs réhabilitées, la femme actuelle pourra se sentir plus impliquée dans le processus de paix et mieux proposer des voies de résolution des conflits sans utiliser la force ni les armes.

II.5.2. L'implication de la femme burundaise aux négociations d'Arusha

Les femmes burundaises ont intégré tardivement dans les négociations de paix d'Arusha en Tanzanie. Leur présence a été une surprise pour les parties en négociations car :

« au début des pourparlers à Arusha, personne n'avait pensé que la femme oserait élever sa voix. Ni les autorités, ni les partis politiques, ni la société civile, personne n'avait cru à l'implication des burundaises dans le processus de paix »⁶⁰.

Historiquement, les femmes ont été exclues des négociations de paix lorsque les enjeux étaient importants. Grâce à UNIFEM (Fonds des Nations-Unies pour le Développement de la Femme), elles sont parvenues à convaincre le monde que la paix ne peut se faire sans elles. C'est le point de vue du ministère de l'action sociale et de la promotion féminine, quand il écrit dans son rapport :

« un véritable processus de paix doit être entièrement inclusif. Au lieu de se limiter aux seules parties en conflits, le processus de paix

⁶⁰ NKUNDWA, J., *Intégration de la femme burundaise dans la vie socio-politique du pays durant la dernière décennie du XX^{ème} siècle : de 1990 à 2000*, mémoire UB, 2002, p. 65.

devrait s'appuyer sur toutes les composantes de la société, particulièrement les femmes»⁶¹.

Les femmes burundaises ont commencé à participer à des conférences internationales pour la paix à partir de 1995. On peut citer entre autres la quatrième conférence des Nations-Unies tenue à Beijing en Septembre 1995, la conférence de paix tenue à Captown en Octobre 1998, la conférence de paix de Kampala tenue en Octobre 1998 et la conférence multipartite des burundaises pour la paix à Arusha tenue en Juillet 2000.

Le soutien d'UNIFEM (Fonds des Nations-Unies pour le Développement de la Femme), a permis aux burundaises de participer aux pourparlers de paix à Arusha. Le groupe composé uniquement de femmes qui ne voulaient pas porter la casquette des partis en négociation a pu obtenir le statut d'observateur. Ce groupe a su tirer le maximum de ce statut en organisant des rencontres formelles et informelles avec des personnes impliquées ou susceptibles d'influencer des résultats des négociations et en donnant des contributions écrites sur les questions en débat à ARUSHA.

Malgré ce statut d'observateur leur accordé et leur faible représentativité, les femmes ont réussi à influencer sur la mise en application et la planification des programmes de reconstruction. La plupart des recommandations faites par les délégués ont été reprises dans les accords finals, puis dans la nouvelle constitution du Burundi.

Concrètement, les femmes ont obtenu que les programmes de réinsertion et de réhabilitation tiennent spécialement compte des besoins sexospécifiques des groupes particulièrement vulnérables comme les veuves, les enfants non accompagnés, les orphelins, les malades et les handicapés. Elles ont également obtenu qu'elles fassent partie des différentes commissions prévues par l'accord d'Arusha pour suivre de près sa mise en œuvre. Il s'agit par exemple de la commission de suivi de la mise en application de l'Accord d'Arusha (C.S.A), de la commission nationale de réinsertion des sinistrés (C.N.R.S) et de la commission mixte de cessez-le-feu (C.M.C).

⁶¹ MASPF, *L'implication de la femme burundaise dans la préparation et la mise en application des accords de paix*, Bujumbura, avril, 2001, p. 7.

Au niveau des institutions, la femme burundaise a été considérée comme un élément pouvant aider à reconstruire le pays. Elle a pu obtenir un quota de 30% dans les organes de prise de décision. Ainsi, le taux de participation des femmes au gouvernement va passer de 4,5% en 1998 à 15,5% en 2003. La mise en place d'une assemblée nationale de transition va entraîner un élargissement et un accroissement du taux de participation des femmes qui passe à 19,14% en 2001 alors qu'il était de 15,7% en 1993.

Le sénat qui est une innovation de l'accord se range presque dans les mêmes propositions que celles de l'Assemblée Nationale, au niveau de l'intégration des femmes où elles représentent 19,07% en 2001. Les tableaux suivants montre la participation de la femme aux postes de prise de décision et de responsabilité.

Tableau 7. Taux de participation des femmes dans les ambassades

Année	2001-2002				2004-2005			
	H	F	Total	% F	H	F	Total	% F
Ambassadeurs	14	2	16	12,5	14	2	16	12,5
Conseillers	14	2	16	12,5	14	2	16	12,5

Source : CAFOB, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Bujumbura, 2005, p. 16.

Tableau 8. Taux de participation des femmes à l'Assemblée Nationale

Année	H	F	Total	% F
2001	157	37	194	19,07
2003	175	45	220	20,04
2005	82	36	118	30,51

Source : CAFOB, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Bujumbura, 2005, p. 17.

Tableau 9. Tableau synthétique de participation des femmes aux postes de prise de décision et de responsabilité (2001-2005).

Postes	2001-2003				2005			
	H	F	Total	%femme	H	F	Total	%femme
Ministre	22	4	26	15,3	13	7	20	35
Chef de cabinet	23	3	26	11,5	17	3	20	15
Directeur Général	44	4	48	8,3	44	4	48	8,3
Gouverneur de Province	17	-	17	0	13	4	17	29
Administrateur communal	127	2	129	1,5	112	17	129	13,1
Commission nationale de réinsertion des sinistrés	22	6	28	21	22	6	28	21
Commission d'application d'accord d'Arusha	23	6	29	20,6	-	-	-	-
Commission électorale	-	-	-	27	3	2	5	40
Gouverneur banque centrale	3	1	4	25	2	1	3	33,3
Administrateur directeur général	7	-	7	-	7	-	7	-

Source : CAFOB, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Bujumbura, 2005, p. 16.

Tableau 10. Taux de participation de la femme au pouvoir judiciaire (1998 et 2004)

Poste	1998				2004			
	H	F	T	% F	H	F	T	% F
Conseil Supérieur de la Magistrature	9	5	12	25	12	3	15	20
Cour Constitutionnelle	4	3	7	42,9	5	2	7	28,5
Cour Suprême	9	2	11	18,2	5	3	8	37,5
Parquet Général de la République	7	1	8	12,5	6	0	6	0
Cour d'Appel et Cour Administrative	38	4	42	7,8	24	8	32	25
Parquet Général Près de la Cour d'Appel	13	2	15	13,3	15	1	16	6,2
Tribunal de Grande Instance, du Travail et du Commerce	68	24	92	26,1	160	55	215	25,5
Parquets	41	8	49	16,3	94	24	118	20,3

Source : CAFOB, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Bujumbura, 2005, p. 13.

La lecture de ces tableaux montre que les disparités en défaveur des femmes sont importantes, surtout au niveau des postes de décision. L'une des raisons que nous pouvons donner est la plus faible présence de la fille à l'enseignement supérieur.

Tableau 11. Tableau synthétique de participation des femmes dans les ONGs et organismes internationaux (2003).

Secteurs	F	H	Total	%F
MDC	7	7	14	50
Agences N.U	50	50	100	50
ONG Internationaux	63	135	198	32
ONG National	60	62	122	49
Privé	82	207	289	28
Parapublic	555	1493	2048	27
Publique	370	1817	2187	17
Total	1187	3771	4958	24

Source : CAFOB et UNIFEM, *Expertise féminine et institutions d'appui à la promotion du genre au Burundi*, septembre, 2003, p. 30.

En analysant ce tableau, nous constatons que les missions diplomatiques et consulaires accréditées à Bujumbura et les agences du système des Nations Unies se classaient en première place (50 %) si on considère la prise en compte de l'égalité des genres.

Suivent les ONGs et Associations Nationales avec 49%. Les ONGs Internationales comptaient 32% de femmes tandis que le secteur privé et le parapublic comptaient respectivement 28% et 27%. C'était le secteur public qui occupait le dernier rang avec 17%.

CHAPITRE III. PARTICIPATION DE LA FEMME AUX ELECTIONS EN MAIRIE DE BUJUMBURA

Le Burundi fut entré dans un système électoral pour la première fois pendant la période de transition vers l'indépendance. Depuis cette période jusqu'en 2005, nous enregistrons bon nombres de compétitions électorales : les élections communales et législatives de 1960-1961, les élections législatives de 1965, les élections législatives de 1982, les élections présidentielles et législatives de Juin 1993 et enfin les élections communales, législatives, sénatoriales, présidentielles et collinaires de 2005.

Pour chaque cas, l'accent est mis sur la participation de la femme ainsi que sur leur mobilisation à travers la campagne électorale. Nous ne manquerons pas de souligner le rôle joué par les associations féminines dans cette mobilisation.

III.1. Les élections communales et législatives de 1960-1961

III.1.1 Les élections communales de 1960

Pendant la période de lutte pour l'indépendance, la femme burundaise a pris conscience de la nécessité de militer dans un cadre politique pour mettre fin à une situation qui la touchait au plus profond de son être : la colonisation et toutes les misères qu'elle engendrait. Les femmes adhèrent au parti progressiste UPRONA (Unité et Progrès National) qui prônait, sous l'égide du Prince Louis RWAGASORE, l'indépendance immédiate. Bon nombre de femmes résidant à Bujumbura et dans les autres centres menaient une campagne de sensibilisation et de propagande, veillaient à la sécurité des dirigeants de l'UPRONA.

Malgré tous ces efforts, le vote pour les élections communales de 1960 était limité seulement aux hommes comme précisait l'article 3 de l'ordonnance législative n°221/304 du 31 octobre 1960. Il stipule que seuls les électeurs de sexe masculin sont admis aux urnes.

Les autorités tutélaires expliquaient que c'était pour des raisons matérielles que le droit de vote était limité à une seule partie de la population. A sa sortie de la résidence surveillée, RWAGASORE avait demandé que les femmes soient associées aux futures élections législatives.

III.1.2. Les élections législatives de 1961

Une innovation significative fut l'acceptation du vote des femmes aux élections législatives de 1961. C'est à partir de ce moment que les critères d'éligibilité portaient sur l'âge, la capacité et la dignité.

Lors de ces élections, la propagande fut menée avec acharnement par les partis en compétition. Elle se faisait par des meetings sur les collines, la distribution des tracts, les affiches et les slogans. Dans cette propagande, la violence et la ruse étaient de mise.

Même si les femmes avaient acquis le droit de vote au même titre que les hommes, elles n'ont pas exploité cette chance pour se faire élire. Une seule femme était candidate dans la province de Bujumbura. Il s'agit de Madame BANKUMUHARI Bernadette comme nous l'avons signalé ci-dessus.

Selon les propos de notre informateur ;

« les candidatures féminines étaient inexistantes. Prendre des responsabilités comme les hommes, c'était un rêve. Seulement, elles ont voté pour se débarrasser des effets du colonialisme »⁶².

Grâce au militantisme des femmes, l'UPRONA sortit vainqueur des multiples partis qui s'étaient présentés aux législatives. A ce propos, la commission des Nations-Unies pour le Rwanda-Urundi remarquait :

⁶² BUCUMI, S., *Enquête orale*, 78 ans, sans profession, le 17 Octobre 2010

« dans presque toutes les communes, les femmes ont montré au vote un intérêt tout spécial. Dans maints bureaux, leur nombre dépassait celui des hommes et souvent elles ont courageusement attendu pendant de longues heures avec leurs petits attachés au dos »⁶³.

Le vote des femmes fut déterminant pour l'UPRONA. On arrive même à affirmer que sans les femmes, l'UPRONA n'aurait pas remporté une victoire écrasante sur les autres partis en compétition.

III.2. Les élections législatives de 1965 et de 1982

III.2.1. Les élections législatives de 1965

Après les élections législatives aux suffrages universels directs du 18 septembre 1961, les burundais furent encore une fois appelés aux urnes pour choisir leur représentant. Ces élections ont eu lieu le 10 et 11 mai 1965. Dans ces élections étaient éligibles les personnes des deux sexes qui, au moment de la clôture du rôle, étaient âgées d'au moins 18 ans et possédaient la nationalité burundaise.

Les candidatures féminines n'étaient pas nombreuses car une seule femme avait posé sa candidature (BANKUMUHARI Bernadette). L'Assemblée Nationale issue de ces élections était composée par 33 députés, tous des hommes. La représentation féminine était nulle.

Cette exclusion des femmes parmi les représentants du peuple était également observée au Sénat. Cette chambre haute du parlement burundais était composée par 16 sénateurs, tous des hommes élus par l'Assemblée Nationale. Signalons que les élus n'ont pas eu la chance d'exercer leur mandat car ils ont vite sombré dans l'engrenage des divisions pour enfin s'éteindre.

⁶³ ONU, Assemblée générale : seizième session, citée par BUKURU, P., in *L'organisation et déroulement des élections communales et législatives au Burundi (1960-1961)*, Mémoire, UB, FLSH, 1990, p. 92.

III.2.2. Les élections législatives de 1982

Les élections législatives de 1982 étaient fixées en date du 22 octobre 1982 sur tout le territoire national. Ces élections étaient organisées dans le cadre du parti unique (UPRONA) et du régime présidentieliste. C'est ce parti qui faisait une sélection parmi ces membres compétents et essayait de limiter le nombre de candidats à soumettre aux électeurs.

En ce qui est de la participation féminine à ces élections, sept femmes ont été présentées candidates dans les circonscriptions de Bubanza (une), Bujumbura (une), Gitega (une), Makamba (une), Muramvya (une) et Muyinga (deux). Sur sept candidates, deux seulement furent élues. Il s'agit de SAMOYA Collette de Bujumbura et KARADEREYE Caritas de Gitega.

Dans l'Assemblée Nationale de 1982, six femmes exerçaient le mandat parlementaire, dont quatre étaient nommées par le Chef de l'Etat. En effet, en 1982, les femmes ne représentaient que 9,2% dans l'Assemblée Nationale.

Comparativement aux élections de 1961 et celles de 1965, les élections législatives de 1982 ont réalisé un progrès même si la participation de la femme au pouvoir législatif reste très insuffisante comme le montre le tableau suivant.

Tableau 12. Taux de participation des femmes au parlement

Année	Hommes	Femmes	Total	% Femme
1961	64	0	64	0
1965	33	0	33	0
1982	59	6	65	9,2

Source : Nous-mêmes à partir des données trouvées au secrétariat national de l'UFB

III.3. Les élections de 1993

Les femmes disposent du droit de vote et sont éligibles depuis 1961, année des premières élections au suffrage universel. Ces dernières représentent plus de 50% du corps électoral, mais très peu de femmes réussissent à se faire élire.

Les élections de 1993 ont été caractérisées par une faible participation des femmes. Les causes qui sont à la base de cette faible participation sont multiples. La majorité des femmes n'avaient pas de carte nationale d'identité.

Selon les informations recueillies auprès de KAMIKAZI, celle-ci nous a déclaré :

« A cette époque, je n'avais pas de carte d'identité. Et c'était le même cas pour la plupart des femmes de mon entourage, car on ne voyait pas l'importance d'avoir cette carte. On pensait que la carte d'identité était l'affaire des hommes qui se déplacent d'une province à une autre. Nous les femmes, nous restions à la maison pour les travaux ménagers. Cela nous a touchés car toute personne qui n'avait pas de carte d'identité n'était pas acceptée au vote »⁶⁴.

Nous avons voulu savoir s'il n'y avait pas des activités de sensibilisation à l'endroit de la femme et nous a signifié :

« En 1993, il n'y avait pas de sensibilisation en rapport avec la carte nationale d'identité. Seules les femmes instruites en disposaient. Les associations féminines n'étaient pas nombreuses pour mobiliser les femmes à ces élections »⁶⁵.

Ici, il faut se rappeler que l'enregistrement des électeurs se faisait sur présentation de la carte nationale d'identité. Un autre élément qui explique cette faible

⁶⁴ Sophie KAMIKAZI, enquête orale, 49 ans, commerçante, Kamenge, le 17 Octobre 2010

⁶⁵ *Idem*

participation des femmes aux élections de 1993 était le manque de conscience, les femmes n'étaient pas conscientes de leurs droits et devoirs en tant que citoyennes. Il a été remarqué que certaines femmes ne sachant ni lire ni écrire, n'ont pas hésité à léguer leur droit de vote à leurs époux ou proches.

En ce qui est de leur représentation dans les partis politiques, les taux des femmes étaient insuffisants tant dans les organes dirigeants que dans les rangs des adhérents. Selon notre informateur,

« les femmes ne se sont pas intéressées aux affaires des partis politiques. Elles considéraient ça comme l'affaire des hommes qui ont le temps et la force pour enseigner l'idéologie de leur parti »⁶⁶.

Voici comment les femmes se représentent dans les organes dirigeants des partis en 1993.

⁶⁶ Charles NDIKUMANA , enquête orale, 34 ans, maçon, Kamenge, le 12 OCTOBRE 2010

Tableau 13. Taux de participation des femmes aux partis politiques (membres fondateurs des partis politiques)

Partis politiques	Nombre	Hommes	Femmes	%femmes
UPRONA	91	77	14	15,4
FRODEBU	130	120	10	7,7
RADDES	57	53	4	7
RPB	73	68	5	6,8
PRP	53	48	5	9,4
PL	54	48	6	11,1
ABASA	65	61	4	6,2
INKIZO	51	47	4	7,8
PSD	60	56	4	6,7
PIT	51	47	4	7,8
ANADE	92	83	9	9,8
PARENA	84	81	3	3,6
PP	47	44	3	6,4
Total	908	833	75	8,2

Source : MASPF, cité par NYARUSAGE, V., in *Les droits de la femme et leur application au Burundi (1962-1996)*, Mémoire, UB, mars 1999, p. 90.

En effet, le Burundi a connu deux phases d'organisation politique depuis l'indépendance : de Septembre 1966 à Mars 1993, le pays était sous l'empire du parti unique UPRONA.

Après l'adoption de la constitution par référendum le 9 Mars 1992, le système du multipartisme a été instauré et l'on comptait jusqu'en 1996 treize partis politiques. Dans l'un ou l'autre système, la femme est représentée mais sur un taux insuffisant tant dans les organes dirigeants que dans les rangs des adhérents.

Dans l'un ou l'autre parti, la femme est faiblement représentée et son taux de participation reste insuffisant, car sur neuf cent huit membres fondateurs des treize partis, on ne comptait que soixante quinze femmes, soient 8%.

A analyser ce tableau, on se rend compte que les femmes étaient faiblement représentées dans les partis politiques. Il faudrait un programme concerté de sensibilisation de la femme pour la sortir de l'inertie dans laquelle elle a été plongée par les considérations socio-culturelles.

Les élections présidentielles qui se sont déroulées le premier Juin 1993 ont été débutées par une campagne électorale. Cette dernière s'étendait sur une période du 16 Mai au 29 Mai 1993 à 18 heures.

En Mairie de Bujumbura, trois partis avaient présenté leurs candidats à la commission électorale nationale. Il s'agit de l'UPRONA qui avait mis en avant le Président de l'époque Pierre BUYOYA, le FRODEBU avec comme candidat Melchior NDADAYE et le PRP représenté par Pierre Claver SENDEGEYA.

Aucune candidature féminine n'était enregistrée pour les élections présidentielles. La victoire a été remportée par le FRODEBU.

Quant aux législatives du 29 Juin 1993, elles ont été caractérisées par une faible participation de la population en Mairie de Bujumbura comme dans les autres provinces du pays. Les candidatures féminines étaient moins nombreuses par rapport à celles des hommes.

Tableau 14. Les candidats aux élections législatives de 1993 présentés par les partis ou les indépendants en Mairie de Bujumbura

Partis	Nombre de candidats	Hommes	femmes	%
UPRONA	8	6	2	25
RADDES	8	8	0	-
FRODEBU	8	7	1	12,5
PRP	8	7	1	12,5
PP	8	4	4	50
Indépendants	8	8	0	-
Total	48	40	8	16,6

Source : *Le Renouveau du Burundi* n°4124 du 24 Juin 1993, p7

L'établissement des listes des candidats par les partis politiques et les indépendants a été caractérisé par une faible représentation des femmes. Sur quarante huit candidats, il n'y avait que huit femmes seulement soit 16,6% en Mairie de Bujumbura.

L'assemblée nationale de 1993 était composée de quatre vingt et un députés dont dix seulement étaient des femmes, soit 12,3%. En mairie de Bujumbura, aucune n'a été élue comme le montre ce tableau.

Tableau 15. Les députés élus dans la circonscription de Bujumbura en 1993

Parti	Nombre de députés	H	F
UPRONA	2	2	0
FRODEBU	2	2	0

Source : *Le Renouveau du Burundi* n°4129 du 3 juillet 1993, p. 3.

La nomination de Madame KINIGI Sylvie à la tête du gouvernement a été considérée comme une victoire pour les femmes. Mais cet espoir de placer les femmes dans les hautes fonctions du pays s'est transformé en une sorte de déception car la nomination des autres ministres a été marquée par une discrimination des femmes. Tout le gouvernement était composé par 23 ministres dont deux femmes : Madame KINIGI Sylvie, premier ministre et Madame BUKURU Marguerite, ministre de l'action sociale, des droits de l'homme et de la protection féminine.

Bien que le Burundi ait signé et ratifié plusieurs conventions internationales prônant l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, force est de constater que les élections de 1993 n'ont pas permis à la femme d'intégrer d'une manière satisfaisante les institutions burundaises.

III.4. Les élections de 2005

III.4.1. Le rôle des associations féminines dans la mobilisation de la femme

Les organisations féminines se sont d'abord organisées pour négocier et obtenir le quota de 30% de représentation dans les instances de prise de décision. L'unité électorale en collaboration avec l'unité genre a analysé la prise en compte du genre dans les textes de base comme la constitution et le projet de code électoral. L'unité genre s'est aussi impliquée dans le plaidoyer auprès de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), la cour constitutionnelle, l'unité électorale de l'Organisation des Nations-Unies au Burundi (ONUB), des organisations féminines comme l'association des femmes juristes (AFJ) et la synergie des partenaires pour la promotion des droits de la femme (SPPDF) pour que le taux de représentation de la femme prôné dans la constitution soit repris par le code électoral.

L'unité genre a travaillé en réseau pour mieux mobiliser la femme à la base pour sa participation massive aux élections à travers des ateliers de renforcement des

capacités des femmes leaders candidates. Des messages écrits et radiotélévisés pour appeler les femmes à ne pas rater le rendez-vous unique de se faire inscrire aux registres des électeurs ont été transmis. L'unité genre s'est également impliquée dans la mobilisation pour maximiser le taux d'inscription des femmes.

Ainsi, des descentes ont été effectuées dans les provinces pour évaluer l'état d'avancement et pour mobiliser les femmes elles-mêmes. C'est aussi dans le but de plaider auprès des autorités provinciales indépendantes pour que ce travail d'inscription soit facilité à l'endroit des femmes à la base. L'unité genre a fait appel aux organisations partenaires locales comme la SPPDF, la solidarité des femmes parlementaires (SOFÉPA) etc., afin qu'elles sensibilisent les femmes sur les enjeux de cette inscription. Des rencontres ont été organisées pour inciter les femmes membres des partis politiques à militer pour occuper des places utiles sur les listes de leurs partis respectifs.

Selon Madame HABONIMANA Solange, représentante du CAFOB,

« les femmes burundaises sont mobilisées non seulement pour participer activement à ces élections, mais aussi et surtout pour gagner les places que la loi fondamentale leur accorde, soit 30% de sièges au parlement »⁶⁷.

Des animatrices chargées de la mobilisation et sensibilisation des femmes dans toutes les provinces, ont été formées.

D'une manière générale, la mobilisation des femmes pour les élections de 2005 a été une priorité pour les associations défenseuses des droits de la femme. Des efforts ont été consentis pour atteindre un score meilleur.

⁶⁷ HABONIMANA Solange. Représentante du CAFOB, citée par Le Renouveau du Burundi n°6579 du 21 Septembre 2005, p. 6.

III.4.2. La campagne électorale pour les élections communales

Conformément à la loi communale promulguée le 20 Avril 2005, en son article 10, la composition du conseil communal devait refléter les équilibres ethniques et du genre. Cette représentation devait commencer par l'élaboration des listes des candidats aux élections choisis en tenant compte de l'appartenance ethnique et du genre. La vérification de ce paramètre relevait de la compétence de la commission électorale

En effet, pour avoir l'autorisation de faire la campagne électorale dans une commune quelconque, le parti devrait avoir présenté une liste de 25 personnes toutes ethnies confondues et de tous les genres. Ainsi, la campagne électorale pour les communales s'était étendue sur la période du 19 Mai au 31 Mai. Cette campagne s'était bien déroulée en Mairie de Bujumbura en dépit de quelques irrégularités en rapport avec le comportement des électeurs, ainsi que l'exploitation des jeunes par les propagandistes.

Pendant cette période, la situation politique en Mairie Bujumbura était tendue car chaque parti voulait gagner les esprits des électeurs et par la suite, gagner l'électorat. La campagne électorale est une période difficile à gérer pour les électeurs car ils subissent des pressions de tout genre de la part des propagandistes. C'est l'avis de GRAWITZ et LECA, lorsqu'ils écrivent :

« Pendant la campagne, l'électeur subit des pressions d'ordre psychologique par des techniques de propagandes, ce qui crée une situation dévastatrice de multipartisme »⁶⁸.

Cette campagne a été caractérisée par la distribution des biens et de l'argent par les leaders des partis. L'exemple était celui des taxis-motos qui étaient devenus pendant quelques jours, de véritables motards de cortège des différents présidents des partis politiques.

⁶⁸ GRAWITZ. M. et LECA. J., *op. cit.*, p. 321.

Selon les déclarations de MIBURO, J.M.,

« une moto était louée à 3000 F par heure et un taxi-moto pouvait gagner du simple au triple par jour, c'est-à-dire jusqu'à 30000F, alors que le versement normal journalier était de 8000 à 10000 »⁶⁹.

Le même cas se produisait chez les taxi-vélos, où un parti qui leur demandait de porter son drapeau et de suivre un meeting pendant quelques heures, leur donnait entre 1000 et 2000F, ce qui correspondait à leur revenu journalier quand les affaires ont bien marché.

Tout cela se faisait en violation de l'article 33, du code électoral qui dispose :

« Les pratiques publicitaires de caractère commercial, les dons et libéralités en argent ou en nature à des fins de propagande pour influencer ou tenter d'influencer le vote durant la campagne électorale sont interdits »⁷⁰.

Dans cette campagne des communales, les femmes étaient peu nombreuses car elles n'acceptent pas de prendre le devant notamment en cas d'une activité qui exige un temps suffisant pour parcourir les quartiers à la recherche du soutien. Notre enquêtée nous a déclaré :

« A mon avis, je pense qu'il faut savoir distinguer les choses. Moi et ma famille, nous vivons du commerce. Suspendre mon activité quotidienne pour passer toute la journée derrière les gens qui veulent des postes dans les différentes institutions, me paraît impossible. Je dois plutôt chercher à augmenter le revenu et ainsi ma famille aura de quoi mettre sous la dent »⁷¹.

Ce qui est fort remarquable est que certaines femmes des familles aisées avaient participé à cette campagne électorale.

⁶⁹ Jean-Marie MIBURO, enquête orale, conducteur de moto, 29 ans, centre-ville, le 14 Octobre 2010.

⁷⁰ République du Burundi, Code électoral 2005, article 33, p. 10.

⁷¹ Jeannine HAKIZIMANA, enquête orale, commerçante au marché central de Bujumbura, 36 ans, le 14 Novembre 2010.

Quant aux femmes, membres des associations, défenseuses des droits de la femme, leur avis diffère de celui des autres femmes. Selon ces dernières, la vie du pays concerne tout le monde sans distinction de sexe. Jeanne d’Arc KAMPIMBARE nous a déclaré :

« Nos associations nous font comprendre qu’une femme doit donner sa contribution pour bâtir son pays. En cas d’une campagne électorale, elle peut y participer au même titre que les hommes tout en respectant ses devoirs familiaux »⁷².

Le manque de volonté est un handicap majeur et surtout que les femmes se sous-estiment. C’est les propos de Virginie NIYONZIMA qui nous a signifié :

« Plusieurs femmes ne sont pas intéressées par la politique. Elles se sous-estiment elles-mêmes. Mais on remarque une certaine amélioration grâce à l’action des différentes associations féminines »⁷³.

En analysant les avis de nos informateurs sur la participation des femmes à la campagne électorale pour les communales, nous constatons que les femmes de la capitale accordent une petite importance à la politique, prétextant que la vie en ville est dure et qu’elles n’ont pas de temps pour participer aux affaires politiques. Nous pensons qu’elles sont tout simplement animées d’un esprit de manque de volonté. En plus, elles se sous-estiment et se sentent incapables politiquement.

En ce qui est de l’exploitation des jeunes par les leaders des partis politiques, le constat a été que les jeunes ont été considérés comme une force importante pour mener une campagne électorale. Ils ont soulevé un réel intérêt pour tous les stratèges et acteurs politiques.

⁷² Jeanne d’arc KAMPIMBARE. enquête orale. 33 ans, Association DUTABARANE de Kinama, le 16 Octobre 2010.

⁷³ Virginie NIYONZIMA, enquête orale. 27 ans, UB, le 14 novembre 2010.

« Ceux qui œuvrent pour l'intérêt général sollicitent la jeunesse car ils savent que rien de fondamentalement durable ne peut se construire sans elle »⁷⁴.

Pendant cette campagne, les partis politiques ont construit des instruments, des symboles et croyances qui les différenciaient des autres. La jeunesse de la Mairie de Bujumbura a été un des instruments que les partis avaient utilisés. Car elle constitue une catégorie très facile à manipuler. Elle a été sollicitée par les leaders des partis. Les écoles et les universités étaient des lieux très privilégiés.

Dans les quartiers, les propagandistes ont usé et influencé la jeunesse dans les partis politiques. Le fruit de cette culture est que cette catégorie de la population se subdivise en groupes activistes suivant l'appartenance politique.

III.4.3. Partis compétitifs en Mairie de Bujumbura

Les dépôts de candidatures pour les élections des conseillers communaux se sont clôturés dimanche 8 Mai 2005 à 17 heures. Les chiffres recueillis auprès de la CENI démontrent qu'il y avait des partis qui n'ont pas pu présenter leurs candidatures dans toutes les 13 communes qui composent la Mairie de Bujumbura.

En effet, sur 35 partis politiques agréés en 2005, seuls l'UPRONA, le FRODEBU, le PADER, le MRC, le PACONA et le CNDD-FDD, ont été représentés dans toutes les communes de la municipalité de Bujumbura :

« Le RPB, le PARENA et le CNDD, n'ont pas présenté de liste dans deux communes chacun, tandis que le PARIBU et ABAHUZA n'ont pas présenté de listes dans trois communes chacun.

⁷⁴ HABIMANA, A., *L'instrumentalisation de la jeunesse dans le conflit burundais : cas des zones NGAGARA et KAMENGE de 1992-2000*, Mémoire, UB, Août 2007, p. 1.

A part le RADDES qui avait renoncé à la compétition, les partis SONOVI, PL, PMP, PPDRR, PRP et PIEBU n'ont pas présenté de candidats dans toutes les communes de la Mairie »⁷⁵.

Les partis qui avaient marqué la campagne pour les communales sont : le FRODEBU, le CNDD-FDD, l'UPRONA, le CNDD, le PARENA et le MRC.

III.4.4. Déroulement des opérations de vote pour les élections communales en Mairie de Bujumbura

Selon nos informateurs, les opérations de vote lors des communales se sont très bien déroulées car les agents administratifs, les agents électoraux, les électeurs et les mandataires politiques ont respecté les consignes de la commission électorale nationale indépendante. Mais, quelques irrégularités mineures qui n'étaient pas de nature à influencer ni les opérations ni les résultats du vote ont été observées ici et là.

Concernant les bureaux de vote, on nous a signalé que l'horaire réglementaire a été en général respecté et que les petits retards observés dans l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote s'expliqueraient par la vérification du matériel de vote par les agents électoraux et le comportement des électeurs qui préfèrent accomplir leur devoir civique après les activités quotidiennes. Le matériel électoral, quant à lui, a été mis en place à temps, mais dans certains centres comme Bwiza et Gihosha, les bulletins de vote étaient insuffisants pour certains partis politiques.

S'agissant de l'administration, elle a assuré sa tâche convenablement sans s'ingérer dans le travail des acteurs électoralistes. Pour les agents électoraux, ils ont été, de façon générale à la hauteur de leur tâche. Ils ont manifesté un comportement plus ou moins impartial dans l'exécution de leur travail.

⁷⁵ CENI, citée par le Renouveau du Burundi n°6484 du 11 mai 2005, p1

Cependant, quelques irrégularités ont été enregistrées comme le vote des mineurs au bureau de vote de Gasenyi II, l'achat des cartes d'électeurs à Kinama, les isolements mal disposés dans plusieurs bureaux de vote.

Quant aux électeurs, ils se sont comportés de façon générale de manière appréciable. Ils ont voté dans le calme et la sérénité, ont respecté le caractère secret du scrutin. Néanmoins, des cas d'irrégularités n'ont pas manqué, sans en arriver à compromettre le scrutin.

Par exemple, un électeur pouvait sortir de l'isoloir avec des cartes à la main, l'exhibition des bulletins de vote de leur choix sans passer par l'isoloir. Des fois des électeurs jetaient tous les bulletins de vote dans les sacs poubelles, la confusion des urnes chez les personnes âgées, etc. Les forces de l'ordre qui étaient en quantité suffisante sont restées à distance et ont gardé un comportement appréciable.

III.4.5. Analyse des résultats

Les élections communales du 3 Juin 2005, ont été remportées par le parti CNDD-FDD. En Mairie de Bujumbura, ce parti avait obtenu « 86 sièges et la première place était occupée par le parti FRODEBU, avec 122 sièges. Le PARENA avait reçu 34 sièges ; l'UPRONA, 29 ; le MRC 28 sièges et le CNDD avait obtenu 9 sièges »⁷⁶.

Quant à la place de la femme dans ces élections communales, une seule commune sur treize avait une femme-administrateur, soit un taux de 7,6%. Il s'agit de la commune BUTERERE, dirigée par Madame BIRAGUMA Victoire-Nadia. Aucune femme n'était présidente du conseil communal en Mairie de Bujumbura.

Au niveau des vice-présidences des conseils communaux, seules trois femmes étaient élues vice-présidentes, soit un taux de 23%. Il s'agit de Madame

⁷⁶ Le Renouveau du Burundi n°6507 du 13 Juin 2005, p. 3.

NDUWIMANA Suavis, Madame NYANDURUKO Marianne et Madame MASENGE Evelyne, respectivement des communes BUYENZI, KANYOSHA et ROHERO.⁷⁷

III.5. Les élections législatives du 4 Juillet 2005

III.5.1. La campagne électorale pour les élections législatives

Pendant cette campagne, les candidats des partis politiques parcouraient tout le pays à la recherche des suffrages. Ils présentaient à la population leur projet de société. En Mairie de Bujumbura, on a connu pas mal de partis politiques qui ont passé toute cette période à présenter leurs programmes politiques qu'ils comptaient réaliser s'ils remportaient ces élections. Les leaders des partis politiques devaient aussi expliquer et montrer à leurs membres les signes distinctifs de leurs partis. Cette campagne a été caractérisée par une faible participation des femmes. Les femmes interrogées ont répondu que la politique est l'affaire des hommes qui ont le temps et la force pour participer à la campagne.

Cependant, les femmes devraient donc, par leur présence massive s'adonner à la vie publique au lieu de toujours compter sur les hommes car le grand travail revient à la femme comme le stipule notre informateur :

« Pour y parvenir, qu'elles aillent dans les partis politiques s'exprimer sans attendre qu'on parle pour elles, qu'elles sachent qu'il y a des droits pour les femmes et luttent pour ça, savoir que même ces trente pour cent peuvent être leur retirés si elles ne sont pas vigilantes »⁷⁸.

Quant à BOKPE GNACADJA,

« les femmes doivent apprendre à conquérir l'électorat au même titre que les hommes, apprendre à prendre des coups et en donner »

⁷⁷ Le Renouveau du Burundi, n°6533 du 19 Juillet 2005, p. 5.

⁷⁸ Membre de la Ligue des droits de l'homme, ITEKA, enquête orale, le 17 Octobre 2010.

également. Il leur faut du courage, de la détermination, de l'assurance et de la conviction»⁷⁹.

En ce qui est de la présentation des programmes politiques par les propagandistes à la population, notre informateur nous a répondu :

«j'avais participé aux différents meetings des partis politiques. Ce que je peux vous dire, c'est que les propagandistes parlaient des individus, mais pas des projets de société. Ils parlaient aussi des erreurs commises par leurs prédécesseurs ou de leurs concurrents politiques»⁸⁰

Cette campagne pour les législatives a été également caractérisée par le désengagement de certains partis politiques, l'alignement de certains partis derrière d'autres partis censés avoir beaucoup de membres et surtout ceux qui avaient marqué les élections communales. Quant à la participation des femmes à cette campagne, elle n'a pas connu d'évolution par rapport à celle des communales.

III.5.2. Déroulement des élections législatives du 4 Juillet 2005

Les élections législatives du 4 Juillet 2005 se sont en général bien déroulées sur tout le territoire national. Dans la municipalité de Bujumbura, tout se passait dans le calme, mais avec peu d'influence.

Selon les propos de nos informateurs, les électeurs se présentaient au comptegouttes dans certains bureaux de vote. C'est-à-dire qu'on pouvait s'attendre d'office lors du décompte des voix à un pourcentage moindre en comparaison des précédentes élections communales.

⁷⁹ HUGUETTE BOKPE GNACADJA, citée par NDIKUMANA, C., in *Problématique du leadership féminin au Burundi. Vu par les membres des associations défenseuses des droits de la femme. Enquête menée en Mairie de Bujumbura*, Bujumbura, UB, FPSE, 2008, p. 105.

⁸⁰ NAHINDAVYI Ernest, enquête orale, 32 ans, ULT, le 22 Octobre 2010.

Quelques cas d'irrégularités étaient signalés dans certains bureaux de vote. C'est le cas d'une femme qui était sortie de l'isoloir avec un bulletin de vote du parti CNDD-FDD. Interrogée à ce sujet, elle avait répondu qu'elle avait reçu ce bulletin la veille des élections et qu'elle l'avait amené pour être sûre qu'elle ne s'était pas trompée du bulletin. Cela s'était passé à Kamenge, au centre de vote de l'Ecole primaire Nyabagere. Au niveau de tous les bureaux de vote, le devoir civique s'était accompli dans le calme et la tranquillité.

Cependant, force est de constater la grande transparence qui avait caractérisé ces élections car les urnes se trouvaient dehors, ainsi que les bulletins de vote, le staff de la CENI, les mandataires des partis politiques et de la société civile, les observateurs tant nationaux qu'internationaux. Il n'y avait que les isoloirs qui se trouvaient à l'intérieur. Dans l'ensemble, les procédures électorales étaient respectées.

III.5.3. Analyse des résultats des élections législatives

Les élections législatives effectuées en date du 4 Juillet 2005 sur tout le territoire national avaient mis en évidence des résultats avec des écarts entre les genres. Ces résultats donnent 77% de masculins et 23% de féminins qui devaient s'élever jusqu'à 30% du fait que la loi octroie à ces dernières une participation dans les institutions à la hauteur de 30%. Le tableau qui suit montre la situation de la femme en Mairie de Bujumbura après la proclamation des résultats des législatives.

Tableau 16. Le nombre de députés élus aux élections législatives du 4 Juillet 2005 ou cooptés par la commission électorale nationale indépendante (CENI)

Noms et prénoms	Parti	Genre	Elu ou coopté
MUTABAZI Jean de Dieu	FRODEBU	M	Elu
KIBAVU Pie	FRODEBU	M	Elu
RUKARA Hassan	FRODEBU	M	Elu
RAJABU Hussein	CNDD-FDD	M	Elu
BASABOSE Mathias	CNDD-FDD	M	Elu
NTAGWIRUMUGARA Christine	UPRONA	F	Elue
RUVAKUBUSA Chantal	MRC	F	Elue
NZOMUKUNDA Alice	CNDD-FDD	F	Cooptée
NDAYISHIMIYE Etienne		M	Coopté (TWA)

*Source : Nous-mêmes à partir du Journal *Le Renouveau du Burundi* n°6534 du 20 juillet 2005, pp. 4-7.*

Ce tableau montre que les femmes sont moins nombreuses par rapport aux hommes. Sur neuf députés élus ou cooptés par la CENI en Mairie de Bujumbura, seules trois étaient femmes dont deux élues et une cooptée, soit 33,3%. Signalons qu'avant la procédure de cooptation, les femmes de la municipalité de Bujumbura étaient élues à 22, 2%.

III.6. Les élections sénatoriales

Les élections des sénateurs s'étaient déroulées au chef-lieu de chaque province. En Mairie de Bujumbura, les conseils communaux s'étaient réunis au CPF, l'actuelle Ecole Nationale d'Administration (ENA) pendant deux jours. C'était en date du 28 et 29 Juillet 2005. Le premier jour était consacré à la campagne et le deuxième jour aux élections.

Les élections sénatoriales se sont bien déroulées et les résultats de ces élections avaient montré que deux sénateurs étaient élus. C'était Madame INAKANYANA Générose et Monsieur RUKARA Mohamed, tous du CNDD-FDD. L'analyse de ces résultats montre que la notion de genre a été respectée, soit 50% pour le genre féminin et 50% pour le genre masculin.

III.7. Les élections collinaires

III.7.1. La campagne pour les élections collinaires

Dans la municipalité de Bujumbura, la campagne pour les collinaires était différente des autres campagnes, car les candidats devaient se présenter indépendamment des partis politiques. Dans cette campagne, les candidats aux collinaires avaient rencontré des difficultés liées au manque de moyens pour tenir des meetings. Selon les candidats interrogés à ce sujet, ils se sont rabattus au système de « porte à porte ».

Ayant constaté que le système de « porte à porte » pour mener une campagne bien animée reste toujours inefficace, les candidats avaient adopté une nouvelle méthode de sensibilisation. C'était la voie d'affichage des noms des candidats aux endroits les plus fréquentés comme les lieux de culte, aux bureaux communaux et ailleurs.

Quant aux promesses faites par les candidats à la population, elles sont presque les mêmes. L'exemple nous est donné par Madame Marie Seconde NSHIMIRIMANA, candidate aux élections collinaires à KINAMA :

« Mon souhait était de renforcer la sécurité, améliorer la propreté du quartier, multiplier les bornes fontaines pour mieux lutter contre certaines maladies tels que le choléra, la dysenterie bacillaire, aménager des terrains de sport pour permettre des rencontres sportives qui réconcilient les jeunes. En collaboration avec les

bashingantahe, j'étais déterminée à résoudre pacifiquement les conflits qui surviennent dans les ménages. En plus, j'appellerais les femmes à s'organiser en des associations d'auto-développement. »⁸¹

Même si cette campagne n'était pas facile à mener, il y a lieu de signaler que certaines femmes se sont montrées courageuses et ont pu arriver à se faire élire au poste de conseiller collinaire.

III.7.2. Le déroulement des opérations de vote des élections collinaires en Mairie de Bujumbura

Généralement, les opérations de vote pour les collinaires se sont bien déroulées à part qu'elles n'ont pas connu une grande affluence par rapport aux élections précédentes. Les électeurs n'ont pas répondu massivement à ce rendez-vous. Les raisons de cette faible participation sont multiples : il y a par exemple la lassitude et la fatigue probable. La population a été mobilisée plusieurs fois au cours des différents scrutins pour s'exprimer. Les gens devaient se disponibiliser alors qu'ils sont trop occupés par les travaux quotidiens.

Et puis, cette même population s'était dit que tout été joué, puisqu'on avait déjà les représentants du peuple, les administrateurs communaux et un président. Autre élément qui peut être le plus important était la confusion entre l'institution des bashingantahe et les chefs de collines ou de quartiers élus, c'est-à-dire la légitimité traditionnelle des bashingantahe et la légitimité politique des élus au niveau collinaires.

Selon nos informateurs, cette faible participation était due à la valeur et au rôle que la population accordait aux chefs de quartiers. Certaines personnes pensaient que les différentes institutions suffisaient pour diriger le pays. C'est les propos de Michel MANIRAKIZA qui nous a signifié :

« si les différentes institutions du pays ne travaillent pas bien, ce ne sont pas les chefs de secteurs ou de quartiers qui vont opérer des

⁸¹ Marie Seconde NSHIMIRIMANA, enquête orale, 36 ans, Kinama. Quartier Buzanza, le 16 Octobre 2010.

miracles. Les élections collinaires ne peuvent pas modifier l'administration du pays, l'important étant d'avoir une classe dirigeante qui met en avant l'intérêt de la population, le développement, une justice saine et la sécurité pour tous»⁸².

Tandis que d'autres personnes trouvent que le rôle des conseillers est plus important. Selon Angélique GAHIMBARE:

*« les conseillers de quartiers sont proches de la population. Ils voient chaque jour les problèmes de la population et ils interviennent dans la résolution des conflits au niveau local »*⁸³.

Quant au déroulement des opérations de vote, nos informateurs nous ont expliqué que les bureaux de vote ont respecté les consignes pour l'ouverture et la fermeture, l'administration s'est bien comportée en adoptant une attitude neutre et les agents électoraux avaient déjà acquis de l'expérience. Ils ont été à la hauteur de leur tâche pour déjouer toute tentative de fraude d'où qu'elle puisse venir.

Les cas d'irrégularités enregistrés, selon nos informateurs, étaient liés à l'absence des observateurs dans certains bureaux de vote, mais aussi aux gens qui voulaient élire sans carte nationale d'identité. Signalons que ces irrégularités ne pouvaient pas modifier les résultats du vote.

En ce qui est de la participation féminine, peu de femmes ont été élues dans les élections collinaires. Sur un total de 483 conseillers des quartiers, seules « 91 femmes »⁸⁴ avaient gagné la confiance de la population, soit un taux de 18,8%. Rappelons qu'en 2005, la Mairie de Bujumbura comptait 97 quartiers.

Le faible taux de femmes qui s'engagent dans les élections collinaires/quartiers ne se justifie pas seulement par la vie chère en ville, mais aussi par le manque de volonté. Il y a aussi la tendance à se sous-estimer physiquement et à se juger

⁸² Michel MANIRAKIZA, enquête orale, 42 ans, Kinama, Quartier Buzanza, le 22 Octobre 2010

⁸³ Angélique GAHIMBARE, enquête orale, 49 ans, Cibitoke, élue Q2, le 10 Novembre 2010

⁸⁴ Le Renouveau du Burundi n°6606, du 28 octobre 2005, p2

incapables de certaines affaires : intervenir la nuit en cas de vol à main armée, pouvoir contrôler les mouvements des gens dans son quartier, trouver des solutions aux questions liées à la saleté, etc.

Mais, pour les élues, rien ne peut les empêcher de concilier les activités quotidiennes avec les tâches administratives. L'une d'entre elles nous a déclaré :

« Avoir des responsabilités dans l'administration de base ne signifie pas l'abandon des autres activités. Seulement, il faut savoir organiser le temps. Moi, en tant qu'élue, je sais les jours des travaux du conseil, comme ça, je me prépare en conséquence. Depuis mon entrée en fonction de conseil de quartier, je n'ai jamais enregistré aucune absence et les travaux familiaux ont été réalisés comme avant »⁸⁵.

Pour clore ce chapitre, la participation de la femme burundaise aux élections en Mairie de Bujumbura a connu une évolution remarquable. Depuis les premières élections auxquelles la femme a participé, (celle de 1961), jusqu'en 2005, le taux n'a pas cessé d'augmenter. Elles se sont faites élire au même titre que les hommes et ont adhéré aux partis politiques. Cette amélioration se remarque par le fait qu'il y a des femmes élues à tous les niveaux.

Malgré ce progrès, il y a des femmes qui se sous-estiment et manquent de volonté pour s'adonner à la politique. Raison pour laquelle la disparité entre les hommes et les femmes persiste.

⁸⁵ Angélique GAHIMBARE, op cit.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail intitulé « La femme burundaise et les élections : Cas de la Mairie de Bujumbura (de 1960 à 2005) » avait pour objectif d'analyser le taux de participation de la femme urbaine aux élections. Participer aux élections signifie : « élire et se faire élire ». La femme burundaise a acquis son éligibilité lors des élections législatives de 1961, premières élections au suffrage universel au Burundi.

Traditionnellement, la femme burundaise était limitée dans ses actions et contrainte à rester enfermée au foyer. Elle était écartée des endroits où se prenaient des décisions, à l'exception des cas de régence. Elle était chargée des activités du ménage et de la procréation.

La scolarisation de la fille burundaise a permis à cette dernière à se débarrasser de ce comportement qui la rendait inférieure à l'homme. L'école a été prise comme un tremplin pour l'émancipation de la femme burundaise. C'est surtout la femme instruite qui s'est réveillée pour enfin contribuer au développement et à la gestion de son pays. Elle s'est montrée capable de changer son comportement et enfin s'assimiler à son frère.

Dans leurs propos, ARON et ARIES écrivent qu'une femme peut changer son destin : *« on naît bel et bien femme avec un destin physique programmé, différent de celui de l'homme avec toutes les conséquences psychologiques et sociales attachées à ses différences. Mais, on peut modifier ce destin, et devenir ce que l'on veut, se conformer à ce destin ou s'en éloigner carrément »*⁸⁶.

Malgré le retard connu dans la scolarisation de la fille burundaise, les effectifs des filles n'ont cessé d'augmenter dans les écoles tant primaires que secondaires. La fréquentation à l'enseignement supérieur a connu une allure considérable même si les disparités entre filles et garçons subsistent.

⁸⁶ ARON, J.P., ARIES, P. et alii, *Le fait féminin*, Paris, Fayard. 1978, p. 23.

« L'union fait la force », dit-on, les femmes instruites ont créé des associations regroupant les femmes en vue de défendre leurs droits. En 1994, un collectif des associations et ONGs féminines (CAFOB), a vu le jour. C'est un cadre de concertation du mouvement associatif féminin au sein de la société civile. La participation des femmes au processus de paix à Arusha est un fait historique à travers lequel les femmes voient le début de leur intégration à la vie politique du pays.

Quant aux élections, la femme burundaise en général, et celle de la Mairie de Bujumbura en particulier, a vu son taux de participation amélioré. Pour mieux analyser ce taux, il nous a paru nécessaire de prendre en considération les différents scrutins, afin de mesurer l'évolution positive ou négative que pouvait connaître cette participation féminine.

Ainsi, aux premières élections (celles législatives de 1961 et 1965), les candidatures féminines étaient presque inexistantes. Aux élections législatives de 1982, la femme était représentée à 9,2% tandis que pour les élections de 1993, ce taux était de 12,3%. Pour les élections de 2005, les femmes de la Mairie de Bujumbura comme celles des autres provinces ont été mobilisées pour accomplir le devoir civique au même titre que les hommes.

Les résultats des communales ont montré qu'en Mairie de Bujumbura, les femmes ont été élues à 7,6%, tandis que pour les législatives, elles sont élues à 22,2%. Après la cooptation, ce taux a atteint 33,3%. Pour les collinaires/quartiers, les femmes étaient élues à 18,8%. Seules les élections sénatoriales ont connu un équilibre entre les genres.

En clair, vu le taux de participation aux élections et les réponses données par nos informateurs, nous pouvons dire que les séquelles du passé, la sous-estimation et le manque de volonté, constituent une barrière pour que la femme burundaise puisse prendre le devant aux élections.

Avant de clore notre travail, des suggestions sont proposées. Les parents sont appelés à assurer le respect de l'égalité de genre dans l'éducation familiale des enfants dès le bas âge ; à traiter tous les enfants, garçons et filles sur un même pied d'égalité dans tous les domaines et spécialement dans le respect de leurs droits.

Les femmes doivent prendre activement part et s'intéresser aux activités des partis politiques et ainsi s'impliquer dans les activités publiques. Elles doivent développer une prise de conscience en montrant qu'elles sont capables d'occuper des postes de responsabilité au même titre que les hommes. Il s'avère nécessaire de développer une solidarité et un soutien mutuel entre les femmes leaders en vue d'une défense stratégique et coordonnée des questions d'intérêt capital pour les femmes.

Quant aux partis politiques, ils doivent placer les femmes en position utile sur les listes électorales de manière à atteindre le minimum de 30%. Aussi, il faut mettre sur les listes électorales des femmes et des hommes compétents

Pour le gouvernement, il faut intégrer dans les programmes scolaires une formation sur l'égalité de genre et les droits des femmes. C'est également au gouvernement d'amener les autorités de nomination à respecter la représentation minimale de 30% de femmes dans toutes les sphères de prise de décision comme stade intermédiaire avant de parvenir à la parité homme-femme.

En définitif, quoique notre étude ait porté sur la participation de la femme aux élections en général au Burundi et en Mairie de Bujumbura en particulier, nous ne pouvons pas espérer avoir épuisé ce sujet. Bon nombre d'aspects méritent encore d'être explorés. Notre étude n'est pas exhaustive mais plutôt, une base à des recherches ultérieures en matière de participation de la femme aux élections.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX

1. ARON, J.P., ARIES, et alii, *Le fait féminin*, Paris, Fayard, 1978, 520p.
2. AVRIL, P., *Essai sur les partis politiques*, Paris, LGDJ, 1986, 216p.
3. BECHER, J., *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Paris, Gallimard, 1976, 405p.
4. BRAUD, P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1992, 692p.
5. BURDEAU, G., *Droit constitutionnel et institution politique*, Paris, LGDJ, 1980, 672p.
6. BURDEAU, G., *Traité de science politique*, 2^{ème} éd, T5, Paris, L.G.D .J, 1970, 652p.
7. CORRET, J.M. et EMERI, C., *Les systèmes électoraux*, Paris, PUF, 1970, 47p.
8. DE TOQUEVILLE, A., *De la démocratie en Amérique*, T2, Paris, Flammarion, 1981, 414p.
9. DE WAELE, J.M., *Partis politiques et démocratie en Europe Centrale et Orientale*, Université de Bruxelles, 2002, 224p.
10. DE WAELE, J.M., *Emergence des partis politiques en Europe centrale*, Université de Bruxelles, 1997, 354p.
11. DEBBASCH, C. et PONTIEN, J.M., *Introduction à la politique*, 3^{ème} éd., Paris, Dalloz 1991, 421p.
12. DUVERGER, M., *Institutions Politiques et droit constitutionnel*, T.2, Paris, PUF, 1965, 872p.
13. GRAWITZ, M. et LECA, J., *Traité de science politique, Les régimes Contemporains*, V.2, Paris, PUF, 1987, 813p.
14. JOSE, M., PAAL, H. et alii, *La femme dans la société, son image dans différents milieux sociaux*, Paris, CNRS, 1967, 439p.
15. LAGROYE, J., *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 1993, 372p.
16. LILAR, S., *Le malentendu du deuxième sexe*, Paris, PUF, 1970, 273p.
17. MAPPA, S., *Développer par la démocratie ?* Paris, Karthala, 1965, 484p.

18. NELSON, W.P. et ARON, W., *L'électeur et le président*, New York, Charles Scribner's Sons, 1968, 419p.
19. PADOVER, S.K., *Pourquoi la démocratie ?* 4^{ème} éd, Paris, Nouveaux Horizons, 1967, 209p.
20. QUERMONNE, J.L., *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, Edition du Seuil, 2006, 337p.
21. RODES, G., *Introduction à la sociologie générale*, Call Point Seuil, 1970, 457p.
22. SCHWARTZENBERG, R.G., *Politique comparée, les grands systèmes contemporains*, cours de droit, Fascule 2, Paris, 1979-1980, 795p.
23. SOPPELSA, J., *La démocratie Américaine au 20^{ème} Siècle*, Paris, Ellipses, 1999, 159p.

II. DICTIONNAIRES

1. PERRINEAU, P. et REYNIE, D., *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997p.
2. ROBERT, P., *LE Petit Robert*, Paris, Permantier, 1983, 2837p.

III. MEMOIRES

1. BANDIRA, B., *Place de la femme dans la société traditionnelle in au Cœur de l'Afrique*, Bujumbura, 1975, 228p.
2. BOURGEOIS, R., *Banyarwanda et Barundi*, Mémoire, R.C.B, Bruxelles, 1954, 147p.
3. BUKURU, P., *L'organisation et déroulement des élections communales et législatives au Burundi (1960-1961)*, Mémoire, UB, 1990, 126p.
4. HABIMANA, A., *L'instrumentalisation de la jeunesse dans le conflit burundais : Cas des Zones NGAGARA et KA MENGE de 1992-2000*, Mémoire, UB, 2007, 125p.
5. KABUNDA, D., *Evolution politique de l'Afrique Noire à travers le phénomène électoral*, Mémoire, UB, 1993, 84p.

- 14.OAG, *Analyse de l'implication de la femme dans la prise de d décision au niveau local*, Bujumbura, septembre, 2009, 47p.
- 15.République du Burundi, *Code électoral 2005*, 62p.
- 16.UFB, *Victoire de l'UPRONA sur les autres partis politiques et l'apport de la femme dans cette victoire*, Bujumbura, 1967, 47p.
- 17.UNESCO, *Les indicateurs du rôle nouveau des femmes dans le développement*, Paris, PUF, 1984, 87p.
- 18.UNICEF, *La situation des enfants dans le monde2007*, New York, Piazza, 2007, 148p.
- 19.UPRONA, *Actes du premier congrès National du parti UPRONA*, Bujumbura, novembre, 1980, 273p.
- 20.UPRONA, *Pourquoi le changement ?* Bujumbura, imprimerie du parti UPRONA, s d ,43p.

VIII. SOURCES ORALES (INFORMATEURS)

1. BUCUMI Saidi, 78 ans, Kamenge, le 17 /10/2010.
2. GAHIMBARE Angélique, 49ans, Cibitoke, élue, Q2, le 10/11/2010.
3. HAKIZIMA Jeannine, 36ans, commerçante, marché central de Bujumbura, le 14/10/2010.
4. KAMIKAZI Sophie, 49ans, Commerçante, Kamenge, le17/10/2010.
5. KAMPIMBARE Jeanne d'Arc, 33ans, Association Dutabarane de Kinama, le 16 /10/2010.
6. MANIRAKIZA Michel, 42ans, Kinama, le 22/10/2010.
7. MIBURO Jean-Marie, 29ans, conducteur de moto, centre ville, le14/10/2010.
8. NAHINDAVYI Ernest, 32ans, ULT, le 22/10/2010.
9. NDIKUMANA Charles, 34ans, maçon, Kamenge, le 12/10/2010.
- 10.NIYONZIMA Virginie ,27ans, étudiante (UB), le 16 /10/2010.
- 11.NSHIMIRIMANA Marie Seconde, 36ans, Kinama, le 22/10/2010.